



Nations Unies
Commission économique pour l'Afrique

Améliorer l'accès au financement pour renforcer l'autonomisation des femmes rurales en Mauritanie : réflexions sur le secteur de la microfinance, bonnes pratiques et leçons à tirer

Bureau Afrique du Nord



Nations Unies
Commission économique pour l'Afrique

Améliorer l'accès au financement pour renforcer l'autonomisation des femmes rurales en Mauritanie : Réflexions sur le secteur de la microfinance, bonnes pratiques et leçons à tirer

Étude de cas
Mai 2016

Réalisée par Fouad Abdelmoumni, Consultant

Avec l'appui, le conseil et la coordination de Houda Mejri,
Responsable du Genre / Point focal, Gouvernance et participation
citoyenne (CEA/Bureau Afrique du Nord)

Pour commander *Améliorer l'accès au financement pour renforcer l'autonomisation des femmes rurales en Mauritanie: Réflexions sur le secteur de la microfinance, bonnes pratiques et leçons à tirer* par la Commission économique pour l'Afrique, veuillez contacter :

Publications

Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique

P.O. Box 3001

Addis-Abeba, Éthiopie

Tél : +251 11 544-9900

Fax : +251 11 551-4416

E-mail : ecainfo@uneca.org

Web : www.uneca.org

© 2016 Commission économique pour l'Afrique

Addis-Abeba, Éthiopie

Tous droits réservés

Première édition : juillet 2016

ISBN: 978-99944-68-67-6

La reproduction, en tout ou en partie, de la teneur de cette publication est autorisée. La Commission demande qu'en pareil cas, il soit fait mention de la source et que lui soit communiqué un exemplaire de l'ouvrage où sera reproduit l'extrait cité.

Imprimé à Addis-Abeba (Éthiopie) par le Groupe de la publication et de l'impression de la CEA, certifié ISO 14001:2004. Imprimé sur du papier sans chlore.

Table des matières

Introduction	1
Contexte de l'étude	1
I. Contexte national	3
1. Situation socio-économique	3
2. De l'égalité des genres en Mauritanie	4
3. La condition des femmes rurales	6
4. Aperçu de la condition des femmes rurales en Afrique du Nord	7
5. Condition des femmes rurales en Mauritanie	8
II. Stratégies politiques et programmes sensibles au genre en milieu rural	10
1. Le Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté	11
2. La Stratégie de la Promotion Féminine	11
3. Plan National d'Action de la Femme Rurale	12
4. Stratégie du secteur de la micro finance	13
III. Ressources financières et femmes rurales	15
1. La paucité des données	15
2. Indicateurs de l'inclusion financière des femmes en milieu rural	15
3. Besoin de financement des femmes rurales	15
4. Le financement rural	17
IV. Système financier : réalités objectives et perspectives pour les femmes rurales	19
1. Le secteur de la microfinance en Mauritanie	19
2. L'impact de la microfinance adressée aux femmes rurales	21
V. Conclusions et recommandations	23
A. Réflexions sur la microfinance	23
B. Les principaux obstacles	25
C. Les principales recommandations : Quelques solutions d'ajustement à considérer	26
Bibliographie et webographie	31
Principales références	31
Annexes	33
1. Entretiens et contacts : Institutions et personnes ressources	33
2. Indicateurs Pays	34

« La pleine participation des femmes et leur promotion effective restent... largement tributaires des acquis en matière de lutte contre la pauvreté et l'ignorance »¹

¹ http://www.uneca.org/sites/default/files/uploaded-documents/Beijing20/NationalReviews/mauritanie_beijing_review_report.pdf, p. 6.

Contexte de l'étude

La Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA) a réalisé en 2013 une étude **sur le thème** : « Améliorer l'accès au financement pour renforcer l'autonomisation des femmes rurales en Afrique du Nord : Bonnes Pratiques et leçons à tirer » pour **quatre pays de la région : l'Algérie, l'Égypte, le Maroc et la Tunisie**¹. L'objectif de cette étude a été l'élaboration d'un diagnostic sur l'accès au financement et le contrôle de la ressource financière pour les femmes rurales dans ces pays basé sur l'approche genre afin d'identifier les avancées et les obstacles rencontrés et de formuler les recommandations nécessaires. La Mauritanie, qui n'avait pas fait partie du premier lot de pays traités, est couverte par la présente étude, et ce, à la demande expresse de la délégation mauritanienne qui a pris part aux travaux de la Réunion régionale d'experts que la CEA / Bureau pour l'Afrique du Nord a organisée sur cette thématique **« Améliorer l'accès au financement pour renforcer l'autonomisation des femmes rurales en Afrique du Nord : Bonnes pratiques et leçons à tirer » (Rabat, Octobre 2013)**.

Les études citées sont motivées par l'objectif de renforcer la recherche sur les questions de genre et d'institutionnaliser la transversalité de l'approche genre, conformément aux orientations de la CEA **et dans le cadre du** suivi des recommandations du colloque qu'elle a organisé en 2010 sur « L'Apport des femmes entrepreneurs au développement économique des pays de l'Union du Maghreb Arabe ».

Cette étude a consisté à analyser les réalités, stratégies, politiques et programmes liés aux inégalités de genre en milieu rural, en particulier les stratégies visant spécifiquement à favoriser l'accès des femmes rurales aux financements. Ces éléments concernent l'ensemble des intervenants (Gouvernement, institutions financières, organismes financiers spécialisés, coopération internationale, ONG et population concernée). Les systèmes, expériences, initiatives et limites affectant l'accès des femmes rurales au financement ont aussi été examinés.

C'est ce qui a permis de brosser un plan de situation analysant les divers aspects de la problématique de l'accès des femmes rurales mauritaniennes au financement et de faire une analyse du contexte, des causes et des effets de leur éviction du financement, et d'élaborer des recommandations pouvant aider à répondre aux contraintes et défis relevés dans l'étude.

La méthodologie adoptée pour atteindre ces objectifs s'est appuyée sur :

- L'adoption de la définition des concepts et des termes du sujet réalisée en 2013 : femmes rurales ; accès au financement (pour quelle utilisation : projets ou besoins de consommation courante ou durable) ; les sources de financement (crédits, micro crédits, épargne, coopératives, etc.).
- L'analyse des documents et rapports sur la situation des femmes rurales (données statistiques) et leur accès au financement (rapports de banques, rapports d'activités des organismes de crédit/micro crédit, etc.) et au contrôle de la ressource financière.

¹ Ces études pays ont été publiées par la CEA /AN dans un rapport intitulé : « Améliorer l'accès au financement pour renforcer l'autonomisation des femmes rurales : bonnes pratiques et leçons à tirer » http://www.uneca.org/sites/default/files/PublicationFiles/femme_rurale_fr.pdf

- L'analyse documentaire des politiques et programmes en cours en faveur des femmes rurales.
- Des entretiens individuels avec les responsables de plusieurs acteurs ciblés intervenant dans le domaine. Il s'agit des acteurs gouvernementaux, centraux et locaux de la coopération internationale et du secteur de la microfinance.
- L'organisation de discussions de groupes avec 90 femmes rurales bénéficiaires de micro crédit, à Nouakchott et dans les Trarza et les Brakna (Cf. Annexe Femmes bénéficiaires).

En comparaison des autres pays du Maghreb tel que cela ressort de l'étude régionale de la CEA « Améliorer l'accès au financement pour renforcer l'autonomisation des femmes rurales en Afrique du Nord - Bonnes pratiques et leçons à tirer »², la Mauritanie connaît une situation globalement plus difficile à plusieurs égards, y compris celui de la pauvreté en milieu rural, de la situation du genre, des femmes rurales et de l'inclusion financière.

Les quelques jours consacrés à la mission de terrain n'ont pas permis une investigation aussi approfondie que souhaitable. Un nombre plutôt limité de rencontres avec les responsables des départements ministériels a été obtenu, mais pas avec ceux du ministère de l'économie et des finances et de la Banque Centrale de Mauritanie, comme souhaité. Par ailleurs, les rencontres avec les femmes rurales et les responsables locaux n'ont pas été aussi approfondies qu'espéré. L'accès aux données pertinentes et à jour n'est pas toujours aisé, la statistique nationale étant très sollicitée alors que les ressources qui lui sont allouées demeurent modestes. D'autres enquêtes et études pourront compléter ce que nous avons réalisé. Il n'en demeure pas moins que les éléments qualitatifs et quantitatifs que nous avons pu collecter ont fourni une connaissance suffisante de la problématique pour en permettre l'analyse.

La présente étude comprend cinq chapitres se déclinant comme suit :

1. Le contexte national et plus particulièrement celui des femmes rurales mauritaniennes
2. Les stratégies politiques et programmes sensibles au genre en milieu rural
3. Les ressources financières des femmes rurales : accès et contrôle
4. Système financier : réalités objectives et promesses pour les femmes rurales
5. Les conclusions, obstacles et recommandations principales

2 UNECA. « Améliorer l'accès au financement pour renforcer l'autonomisation des femmes rurales en Afrique du Nord - Bonnes pratiques et leçons à tirer ». 2013.

I. Contexte national

1. Situation socio-économique

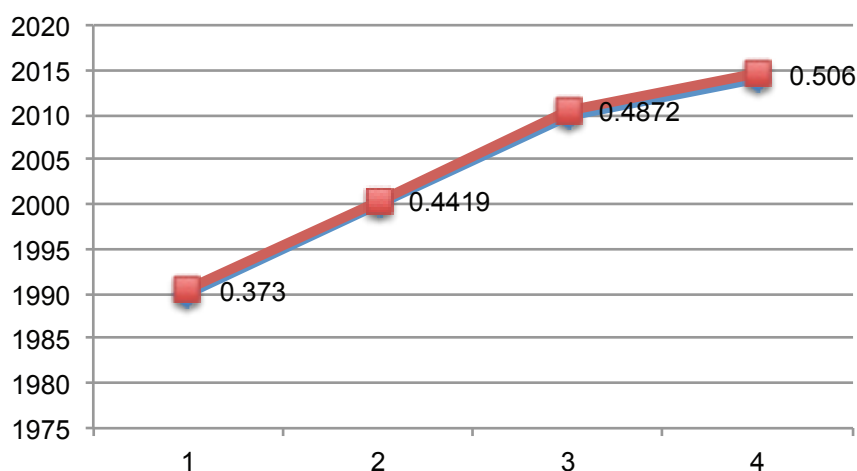
La Mauritanie, pays de 4 millions d'âmes très généralement désertique, connaît un niveau très important de pauvreté, malgré les progrès significatifs du début du millénaire et les programmes volontaristes entrepris. Alors que l'Algérie, la Libye et la Tunisie sont classées parmi les pays à niveau élevé de développement humain (respectivement classées aux rangs 83, 94 et 96) et le Maroc parmi ceux de niveau moyen (126), la Mauritanie demeure à un niveau bas (156). Avec un Produit Intérieur Brut –PIB– annuel de 3.560 US\$ par habitant (en parité de pouvoir d'achat PPP, base 2011), la Mauritanie est classée au 156^{ème} rang mondial du développement humain (Programme des Nations-Unies pour le Développement –PNUD– 2015³). En termes de développement humain, la Mauritanie est loin derrière ses consoeurs maghrébines, comme il ressort du tableau ci-après :

Table 1: Indice de Développement Humain et ses composantes

Rang	Pays	Indice de Développement Humain IDH Valeur 2014	Espérance de vie à la naissance (années) 2014	Espérance d'années de scolarisation (années) 2014	Années de scolarisation (mode) (années) 2014	Produit National Brut (PNB) per capita (2011 PPP \$) 2014	Rang PNB per capita (-) Rang IDH 2014
DEVELOPPEMENT HUMAIN ELEVE							
83	Algérie	0,736	74,8	14,0	7,6	13 054	-1
94	Libye	0,724	71,6	14,0	7,3	14 911	-19
96	Tunisie	0,721	74,8	14,6	6,8	10 404	1
DEVELOPPEMENT HUMAIN MOYEN							
126	Maroc	0,628	74,0	11,6	4,4	6 850	-8
DEVELOPPEMENT HUMAIN FAIBLE							
156	Mauritanie	0,506	63,1	8,5	3,8	3 560	-14

Source : PNUD, RDH 2015

Il convient toutefois de relever que la progression de la Mauritanie en termes de développement humain est soutenue. Son indice est passé de 0,373 en 1990 à 0,506 en 2014, soit une croissance annuelle moyenne de 1,28% (1,71 durant la décennie 1990, 0,98 durant la décennie 2000 et 0,92 depuis 2010).



3 <http://hdr.undp.org/en/data>

Les inégalités aggravent l'appréciation du développement humain. L'IDH ajusté aux inégalités (IDHI) est de 0,337, tiré vers le bas par l'inégalité dans l'éducation (0,214), alors que l'indice ajusté pour les revenus et pour l'espérance de vie sont moins aggravés (respectivement 0,425 et 0,420).

En termes d'inégalité des genres, la Mauritanie est classée 139^{ème} dans le concert des nations et compte ainsi parmi les pays qui ont de faibles performances. Elle se retrouve là aussi derrière les autres pays maghrébins :

		Indice d'Inégalité des Genres		Ratio de mortalité maternelle	Naissances pour mères adolescentes	Part des sièges au parlement	Population avec scolarisation secondaire ou plus (% 25 ans et plus)		Taux d'activité (% 15 ans et plus)	
		Valeur 2014	Rang 2014	(décès pour 100,000 naissances vivantes) 2013	(naissances pour 1,000 femmes de 15-19 ans) 2010/2015	(% de femmes) 2014	Femmes 2005-2014	Hommes 2005-2014	Femmes 2013	Hommes 2013
Pays										
DEVELOPPEMENT HUMAIN ELEVE										
83	Algerie	0,413	85	89	10,0	25,7	26,7	31,0	15,2	72,2
94	Libye	0,134	27	15	2,5	16,0	55,5	41,9	30,0	76,4
96	Tunisie	0,240	48	46	4,6	31,3	32,8	46,1	25,1	70,9
DEVELOPPEMENT HUMAIN MOYEN										
126	Maroc	0,525	117	120	35,8	11,0	20,7	30,2	26,5	75,8
DEVELOPPEMENT HUMAIN BAS										
156	Mauritanie	0,610	139	320	73,3	22,2	8,3	20,9	28,7	79,1

Source : PNUD, RDH 2015

Définitions

Indice de développement humain (IDH) : indice composite mesurant le niveau moyen atteint dans trois dimensions essentielles du développement humain : santé et longévité, accès à l'éducation et niveau de vie décent

IDH ajusté aux inégalités (IDHI) : valeur de l'Indice de développement humain (IDH) ajusté aux inégalités dans les trois dimensions essentielles du développement humain

Indice d'inégalité de genre : indice composite mesurant le déficit de progrès dans trois dimensions du développement humain : santé reproductive, autonomisation et marché du travail, résultant d'inégalités de genre (Taux de mortalité maternelle : Taux de fertilité des adolescentes ; % des femmes siégeant au parlement national ; Population ayant suivi un enseignement secondaire ou supérieur selon le sexe ; Taux d'activité de la population active selon le sexe). L'indice se situe entre 0 et 1 : plus on s'approche de 1 et plus l'inégalité est grande.

2. De l'égalité des genres en Mauritanie

Sur le plan international, la Mauritanie a ratifié la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW) en 2001. Elle y a mis toutefois une réserve générale selon laquelle seuls les articles en concordance avec la Sharia et avec la Constitution mauritanienne seraient appliqués, ce qui est considéré comme une décision incompatible avec l'objet et le but mêmes de la Convention. La Mauritanie a ratifié le Protocole à la Charte africaine des droits de l'Homme et des peuples relatif aux droits des femmes en Afrique (Protocole de Maputo), mais n'a pas ratifié le Protocole facultatif à la CEDAW.

Sur le plan national, un décret de 2006 a établi un quota de 20% de femmes sur les listes des candidats aux élections municipales et parlementaires. Grâce à cette réforme, les femmes représentent aujourd'hui 33 % des élus dans les municipalités et 22,5% au niveau du parlement avec 33 députées sur 147 (Ministère des Affaires sociales, de l'enfance et de la famille, 2015).

Une autre loi rend l'enseignement de base obligatoire pour tous les enfants âgés de 6 à 14 ans. La sensibilité à la dimension genre a été prise en compte dans le Code du Travail (2004) et dans la stratégie

nationale de lutte contre les mutilations génitales féminines (MGF, 2009), ainsi que dans le processus de révision du Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté (CSLP II, 2006-2010).

Une Stratégie Nationale de Promotion Féminine actualisée (SNPF, 2004-2008) a pour vocation de préciser les grandes orientations et les priorités nationales concernant la femme. La Politique Nationale de la Famille, le Programme national de santé de la reproduction (PNSR) et le Plan d'action pour la Femme rurale déclinent les efforts visant à réduire les disparités entre les hommes et les femmes. La Stratégie Nationale d'Institutionnalisation du Genre (SNIG) mise au point en 2009 et actualisée en 2015 s'est traduite par la création d'un ministère en charge de la promotion féminine et de points focaux à haut niveau dans tous les ministères, la mise en place du Groupe de Suivi Genre (GSG) et du Réseau des Femmes Ministres et Parlementaires (2007) et la création d'un Comité National de lutte contre les violences basées sur le Genre (2008).

En matière d'éducation, la parité fille/garçon atteinte dans l'enseignement fondamental (1,02 - MICS3-2007, Annuaire Statistique 2014), ne se reflète ni dans l'enseignement secondaire où le taux brut national de scolarisation des garçons est de 32,8 % contre 28,4 % pour les filles, ni au niveau de l'enseignement supérieur où la participation des filles est faible (21 %) et évolue à un rythme très lent. Par ailleurs, 70,3% des hommes âgés de 15 ans et plus sont alphabétisés, contre 54,4% des femmes de la même catégorie d'âge (EPCV 2008). La translation de la parité vers les niveaux secondaire et supérieur de l'enseignement et la résorption de l'analphabétisme demeurent des projets de longue haleine.

Le taux d'activité chez les 15-65 ans s'élève à 52,2% avec des disparités importantes selon le sexe : 74,6% pour la population masculine et 34,4% pour la population féminine (EPCV – 2008). Seuls 12,4% de la population féminine active occupée sont dans des emplois salariés, contre 27,3% des hommes. « ...Plusieurs professions sont encore inaccessibles aux femmes (magistrature) et d'autres peu favorables à leur intégration (de manière globale, les femmes occupent des emplois peu qualifiés et précaires n'offrant pas de protection sociale et sont cantonnées dans certains métiers dits « féminins » (secrétariat, services sociaux, etc.). L'analyse des branches d'activité au niveau national, selon le sexe, montre que chez les femmes 35,6% des emplois relèvent du commerce, 15,5% des services et 13,1% de l'agriculture.

Selon l'Enquête nationale de référence sur l'emploi et le secteur informel (ENRE), le taux d'activité est estimé à 46,6% en 2014, contre 44,3% en 2012. La population occupée représente 40,6% de la population en âge de travailler, contre 39 % résultant de la même enquête de 2012. Par ailleurs, 55% de cette population active réside en milieu urbain.

Le chômage affecte plus les femmes que les hommes, avec un ratio de 0.54 en 2008 et particulièrement les plus jeunes d'entre elles : 66,7% des femmes actives âgées de 15 à 24 ans et 44,1% des hommes du même âge étaient au chômage. Cette tendance persiste car, selon l'ENRE de 2012, le taux de chômage était plus élevé chez les femmes (12,6%) que chez les hommes.

Les femmes entrepreneur(e)s en particulier, éprouvent d'énormes difficultés d'ordre légal, technique, financier et environnemental. L'analphabétisme et le faible niveau d'instruction les excluent considérablement du système économique formel. Elles ne peuvent pas non plus influencer réellement les décisions, parce qu'elles sont moins représentées dans les organes d'administration, que ce soit dans les mouvements syndicaux, les chambres des Métiers, les banques ou les Institutions de Micro finance... »⁴.

L'on constate ainsi que la situation est tendue en matière de pauvreté et de chômage, surtout en milieu rural : « ...La pauvreté évolue proportionnellement au chômage. Elle concerne toutes les couches de la population, mais reste un phénomène essentiellement rural et touchant particulièrement les femmes. Elle intéresse surtout la zone rurale aride qui regroupe plus de 57% des pauvres. Le pourcentage des personnes vivant en dessous du seuil de pauvreté est de 59,4% en milieu rural contre 20,8%

4 Programme Pays de Promotion du Travail Dégagé en Mauritanie 2012 à 2015. Document conjoint gouvernement – patronat – syndicats – OIT. <http://www.ilo.org/public/english/bureau/program/dwcp/download/mauritanie.pdf>, PP. 1 & 2

en milieu urbain (EPCV 2008). Selon le CSLP III, la pauvreté ne semble pas très discriminatoire selon le genre du chef de ménage. En effet, elle est légèrement plus faible chez les membres des ménages dont le chef est de sexe féminin (40,3 %) que chez ceux dont le chef est masculin (42,6 %).

Les causes de la pauvreté au féminin relèvent de plusieurs situations : faible accès des femmes aux facteurs de production (terre, eau, intrants) et aux ressources financières, analphabétisme, faiblesse des revenus, fréquence des divorces sans préservation des droits économiques des femmes concernées, déficit en services sociaux de base, etc. Du fait d'un statut social défavorisé, certaines catégories sociales (femmes d'origine servile, rapatriées) vivent dans des conditions d'extrême précarité. Comme palliatif à l'exclusion des circuits économiques et financiers formels, les femmes intègrent le secteur informel qui offre peu de sécurité et de protection sociale... »⁵.

Par ailleurs, les violences fondées sur le genre demeurent graves et relativement généralisées. L'excision et le gavage des femmes sont pratiques courantes, de même que les mariages précoces ou forcés, la polygamie, la répudiation. Les pratiques domestiques, institutionnelles et symboliques confortent ou ne vainquent pas les représentations qui amènent à une situation d'infériorisation de la femme, de son infantilisation, de sa subordination et dévalorisation et de son dénigrement. L'indice d'inégalité des genres calculé par le PNUD pour la Mauritanie est de 0.644 en 2014 contre 0.628 en 2013, confirmant la nécessité de poursuivre les efforts en matière de promotion du genre⁶.

En 2015, la Mauritanie continue de figurer parmi le groupe de pays qui connaît les plus graves disparités de développement humain au détriment des femmes (groupe 5, différence de plus de 10%). Malgré la volonté politique affichée et toutes les réformes engagées, les inégalités hommes femmes persistent donc dans tous les domaines, et les progrès demeurent lents, particulièrement en milieu rural.

3. La condition des femmes rurales

Le 8 octobre 2015 et à l'occasion de la Journée internationale des femmes rurales, le Secrétaire général des Nations-Unies déclarait : « Les femmes rurales représentent une partie essentielle et non négligeable de l'humanité. Qu'elles soient agricultrices, ouvrières agricoles, horticultrices, vendeuses sur les marchés, femmes d'affaires ou dirigeantes locales, elles jouent un rôle crucial pour assurer des moyens de subsistance durables et la sécurité alimentaire de leur famille et de leurs villages. Leur travail est fondamental, non seulement pour le développement des foyers ruraux et des économies locales, mais également pour les économies nationales grâce à leur participation aux chaînes de valeur agricoles »⁷.

Il déclarait aussi que les femmes rurales sont disproportionnellement touchées par la pauvreté et souffrent de discrimination, de violence et d'insécurité sous des formes diverses. Et malgré les objectifs proclamés et les efforts déployés pendant 15 ans dans le cadre des Objectifs du Millénaire pour le Développement, leur situation ne s'est guère améliorée ; et si l'on en croit chacun des indicateurs pour lesquels il existe des données, leur situation est bien plus préoccupante que celle des hommes ruraux ou des femmes et des hommes vivant en milieu urbain.

Afin de remédier à cette situation, les nouveaux Objectifs de développement durable à l'horizon 2030 (ODD) reposent principalement sur l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, et l'une des cibles consiste à « doubler la productivité agricole et les revenus des petits producteurs alimentaires, en particulier des femmes », les femmes rurales et leur autonomisation étant en effet indispensables à la réalisation de presque l'ensemble des 17 objectifs consignés.

5 Idem. Pages 8 & ss.

6 Mauritanie 2015, BAD, OCDE, PNUD (www.africaneconomicoutlook.org), Page 13.

7 SG/SM/17198-OBV/1530-FEM/2050, <http://www.un.org/press/fr/2015/sgsm17198.doc.htm>

Pour améliorer la condition des femmes rurales au cours des 15 prochaines années, nous devons nous inspirer des enseignements tirés de la mise en œuvre des Objectifs du Millénaire pour le Développement⁸. L'extrême pauvreté est un phénomène majoritairement rural. Il faut mettre en place des systèmes de protection sociale, des marchés du travail et des produits, des organes de gouvernance, et des organisations de la société civile solides pour faire en sorte que les femmes rurales puissent à la fois contribuer au développement durable et en tirer profit.

4. Aperçu de la condition des femmes rurales en Afrique du Nord

La présente étude a permis de conforter les conclusions tirées des études de cas similaires publiées par la CEA/ Bureau Afrique du Nord sur l'Algérie, l'Égypte, le Maroc et la Tunisie, ainsi que de la publication qui en a synthétisé les principales conclusions intitulée « Améliorer l'accès au financement pour renforcer l'autonomisation des femmes rurales en Afrique du Nord - Bonnes pratiques et leçons à tirer »⁹.

L'étude de la CEA/avait conclu et confirmé qu'en Afrique du Nord, plus de la moitié des femmes occupent des emplois vulnérables, contre moins d'un tiers pour les hommes. Les femmes sont plus sujettes au chômage, les filles sont plus nombreuses que les garçons à quitter tôt l'école, l'autonomisation politique demeure faible, et ces pays demeurent à la traîne de l'indice mondial des écarts entre les genres. La santé maternelle demeure un sujet de préoccupation, tout comme l'accès à l'eau potable. L'étude sus-mentionnée montre aussi que l'offre de financement en milieu rural est dominée par le système informel. L'offre de financement formel provient des projets de développement, des banques commerciales ou spécialisées dans le crédit agricole/rural, des institutions de microfinance et des structures étatiques, avec une dominante pour les institutions de micro finance.

L'autonomisation effective des femmes rurales exige des stratégies d'ensemble pour surmonter les nombreux obstacles auxquels elles sont confrontées, dont l'accès difficile et inégal aux ressources. Ceci les confine dans des activités modestes et à rendement faible, limite leur capacité de production et entraîne des répercussions négatives, aussi bien sur elles-mêmes que sur leurs familles et sur leurs communautés.

L'absence d'analyse sexospécifique, de prise de conscience des enjeux socio-économiques et de volonté politique, n'ont fait que perpétuer les obstacles systémiques et freiner l'autonomisation des femmes et leur pleine participation en tant qu'actrices économiques à part entière. Cette situation justifie la nécessité de revoir les politiques et les lois en vigueur, si l'on veut assurer aux femmes- dont celles vivant et travaillant en milieu rural- un accès égal aux ressources productives, aux services essentiels, aux opportunités d'emploi et aux technologies économisant du travail. Elle justifie tout aussi fortement la priorité pour les pays nord- africains de revisiter également les lois qui restreignent les capacités des femmes sur le plan juridique.

Les principales caractéristiques de la problématique Genre et financement pour les pays d'Afrique du Nord concernés se présentent dans des termes proches : en Mauritanie comme en Algérie, en Égypte, au Maroc et en Tunisie, les femmes sont essentielles dans le travail agricole et rural, ont un accès très réduit aux ressources productives et d'infrastructures sociales, souffrent de disparités marquées et de ségrégation en matière d'éducation et d'emplois.

A la différence toutefois des autres pays cités, la Mauritanie connaît une pauvreté nettement plus prégnante, mais ne présente pas d'indications pertinentes de féminisation de la pauvreté. On peut relever que, face à une situation reconnue comme alarmante, les autorités publiques et leurs partenaires

8 MDG-Africa-Report-2014-FR%20(1).pdf

9 UNECA. Idem.

internationaux et de la société civile locale se montrent particulièrement volontaristes. L'importance de la mobilisation, de la recherche de solutions innovantes et adaptées, et de l'effort d'élaboration participative de stratégies (stratégies et programmes de développement et de lutte contre la pauvreté, promotion de la condition économique et sociales des femmes, projets et programmes de développement rural, microfinance, etc.) est remarquable.

Parmi les secteurs mis à contribution dans ces efforts de redressement, citons le secteur financier mauritanien, mais ce dernier est moins étendu que celui des autres pays étudiés. Les attentes par rapport à la microfinance y sont donc accentuées. Alors que la microfinance des autres pays de la région est essentiellement portée par des associations sans but lucratif (à part l'Algérie où elle est dominée par des programmes étatiques), les institutions mauritaniennes de microfinance ont des statuts plus diversifiés (coopératives, associations, sociétés anonymes et programmes de développement). Et alors que les autres pays déjà étudiés ont fait le choix de laisser le marché sanctionner l'activité des institutions de microfinance, l'Etat mauritanien s'est trouvé dans l'obligation d'assumer l'administration (temporaire mais qui dure) des plus gros réseaux de microfinance et de subventionner lourdement leur équilibre.

5. Condition des femmes rurales en Mauritanie

La Stratégie Nationale de Promotion Féminine 2005 – 2008 de la Mauritanie fait un diagnostic sévère de la situation de la femme rurale :

« ...Les femmes en milieu rural constituent un groupe encore plus vulnérable que les femmes en milieu urbain, puisqu'elles sont défavorisées quant à l'accès à l'école et aux services de santé ; mais aussi elles accusent un retard significatif quant à la maîtrise des facteurs et ressources de production (accès au crédit, à la propriété foncière, aux intrants agricoles, etc.). Elles ont une faible productivité, due entre autre à l'analphabétisme (à titre d'exemple, 82,4% des femmes chefs d'exploitations agricoles en zone pluviale sont sans instruction), bien que le secteur de l'agriculture occupe près de la moitié des femmes actives occupées ou ayant déjà travaillé.

...En matière d'accès au foncier, seules **18,7%** des femmes détiennent une propriété foncière à leur nom, et depuis 1989, seulement 124 périmètres irrigués ont été attribués (121 parcelles collectives pour une surface aménagée totale de 550 ha, et 3 parcelles individuelles pour une surface aménagée totale de 135 ha - ce qui en dit long sur l'inégalité des ressources au sein du groupe des femmes bénéficiaires et le manque de capacités de la majorité d'entre elles-). Neuf parcelles seulement avaient fait en 2002 l'objet d'une attribution définitive. Telle qu'elle est formulée aujourd'hui, la Stratégie de Développement du Secteur Rural (SDSR), reflétée par le CSLP, ne tient pas compte de ces réalités dans la mesure où elle ne développe pas d'indicateurs sexo-spécifiques de suivi des évolutions... ».

Quelques indicateurs de la situation de la femme rurale en Mauritanie :

% Femmes secteur agricole / Femmes actives	> 50%
% Femmes analphabètes / secteur agricole	82,4%
% Femmes secteur agricole disposant de propriétés foncières propres	18,7%
Nombre de parcelles irriguées attribuées depuis 1989	124
Superficie des parcelles irriguées attribuées depuis 1989	685 Hectares
Parcelles ayant fait l'objet d'attribution définitive	9

Source : Ministère des Affaires sociales, de l'enfance et de la famille

Le Plan d'Action National pour la Femme Rurale (octobre 2008) fait un constat tranché des contraintes de la femme rurale : « ...Malgré les efforts entrepris par les pouvoirs publics notamment à travers la sensibilisation menée par le département chargé de la promotion féminine, pour vulgariser les principes de la CEDEF, ainsi que le Code du statut personnel adopté en 2001, le statut de la femme rurale

mauritanienne reste très fragile : prévalence de l'excision, du gavage, du mariage précoce, de l'analphabétisme, du divorce, des violences et du faible niveau de prise de conscience, la faible participation à la prise de décision, la non accessibilité à la protection sociale et juridique des femmes, et aux droits économiques et ... A cela s'ajoute la non accessibilité de ces femmes à la protection sociale et juridique, et aux droits économiques et sociaux... ».

Les activités des femmes rurales sont appréhendées dans les groupes d'activités familiales, domestiques et agricoles. Les activités familiales couvrent l'entretien des enfants et des personnes de troisième âge qui sont du ressort des femmes rurales dans tous les milieux. Les activités domestiques consistent en la préparation des repas, le ménage, l'approvisionnement en eau, en bois, et parfois en aliments, l'habillement, la santé etc. Les activités agricoles sont les activités d'entretien et de récolte des fruits et de maraîchage, travaux de certaines cultures, travaux du sol, semis... ainsi que l'élevage : alimentation et abreuvement du cheptel, entretien des étables, traite des petits ruminants (et des vaches chez les peulhs), transformation des produits (lait, laine etc.) et toutes les activités liées aux petits élevages apicole, avicole, cunicole etc. Les femmes font aussi la cueillette de certains produits végétaux (gomme arabique, fruits, plantes médicinales, etc.) et s'adonnent aux activités artisanales (tissage, confection des tentes, fabrication de sacs, paniers etc). Elles font aussi du commerce au détail.

De plus, avec l'exode massif saisonnier ou permanent, les femmes rurales héritent des tâches traditionnellement masculines. Le ministère de l'agriculture constate en 2007 (et notre observation du terrain nous porte à croire que la situation n'a pas significativement changé depuis) la « ...féminisation des zones rurales due aux migrations des hommes à la recherche d'emploi dans les villes. Compte tenu enfin de la structure d'âge de la population rurale qui voit une prépondérance d'enfants de moins de 15 ans ((46 pour cent), il s'en suit que les zones rurales sont de plus en plus habitées par des enfants et par des femmes... » . La migration permet de contrer l'insécurité alimentaire, d'améliorer les revenus et d'apporter des capitaux pour l'agriculture, mais elle amoindrit la main d'œuvre disponible et alourdit les charges et responsabilités des femmes rurales.

Par ailleurs, ces dernières ont peu accès à la propriété foncière (**moins d'une femme sur 5** en a), vu les us et coutumes de transmission de la terre essentiellement aux héritiers de sexe masculin. Certains périmètres irrigués sont alloués aux femmes, mais sont de très faible envergure et tardent généralement à faire l'objet d'une attribution définitive.

La pauvreté est particulièrement ancrée parmi les femmes et dans le milieu rural, ce qui fait des femmes rurales un des cœurs de cible majeurs de la politique/ stratégie nationale de lutte contre la pauvreté et la précarité.

II. Stratégies politiques et programmes sensibles au genre en milieu rural

Les priorités de l'Etat mauritanien en matière de genre sont la baisse de la mortalité maternelle et infantile, un meilleur accès à l'emploi et aux facteurs de production, le partage des pouvoirs et des responsabilités décisionnelles, une plus grande connaissance par les femmes de leur droits, une intégration de l'approche genre aux différents niveaux et - surtout - la lutte contre la pauvreté. La question du genre est présente dans la quasi intégralité des programmes de l'Etat mauritanien. Le ministère des affaires sociales, de l'enfance et de la famille s'est doté en octobre 2008, avec l'appui du FNUAP, d'un Plan d'action pour la femme rurale¹⁰. Le Programme d'Action National pour l'Environnement (PANE) s'y intéresse : « ... L'implication des femmes dans les composantes environnement des différents projets et programmes de développement en milieu rural reste encore très timide. Des créneaux porteurs en matière d'environnement requièrent d'être explorés en vue d'impliquer davantage cette catégorie sociale dans la problématique environnementale. Par ailleurs, leur degré d'appropriation effective et le rôle qu'elles peuvent et doivent jouer dans l'atteinte des objectifs du développement durable, compte tenu de la spécificité de la société mauritanienne, restent encore à déterminer... »¹¹

Le « Rapport d'évaluation globale du Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté 2001 – 2015 »¹² constate que « ...L'action du Gouvernement face aux défis que posait la consolidation de la croissance et de la stabilité macroéconomique dans un contexte de sécheresse aigue, de forte augmentation des prix des produits alimentaires et énergétiques, et de volatilité des prix, de situation politique incertaine, de 'printemps arabe' n'a pas été facile durant ces différents cycles de CSLP. L'économie mauritanienne a été confrontée à des taux très élevés de chômage et de pauvreté, mais la mise en œuvre de politiques économiques a permis de renforcer la résilience macroéconomique et de maintenir la stabilité des prix pour améliorer et soutenir les conditions précaires des populations. Les épisodes de flambée des prix et de tensions sociales les dénonçant ont été périodiques, émergeant dans une pluralité de situations politiques, économiques et sociales... Les progrès dans les secteurs productifs (pêches, mines et industries) qui soutiennent l'économie nationale ne sont jamais parvenus à se concrétiser sur le plan social par une création massive d'emplois et un partage équitable des fruits d'une embellie économique. Au contraire, la dualité de l'économie s'est renforcée ; d'abord entre milieu urbain et rural et ensuite, au sein des villes entre un secteur moderne et un secteur non structuré, pourvoyeur de la plupart des emplois en ville. Le monde rural a continué à s'appauvrir, malgré l'intensité des investissements qui y sont consacrés... ».

L'évaluation du CSLP 2001 – 2015 a été suivie par l'élaboration d'une feuille de route pour l'élaboration de la stratégie Nationale de Développement post 2015, intitulée pour les quinze prochaines années « Stratégie de Croissance Accélérée et de Prospérité Partagée » (SCAPP) qui a fait l'objet d'une Communication en Conseil des Ministres le 17 septembre 2015¹³. La note de cadrage a notamment souligné (pages 4 et 5) que : « ...La lutte contre la pauvreté doit demeurer au centre des priorités du Gouverne-

10 <http://www.promotionfeminine.gov.mr/NR/rdonlyres/AFF7188B-F050-4B27-9A74-7935110A50B5/0/planfemmerural.pdf>

11 http://www.unpei.org/sites/default/files/e_library_documents/Mauritania_Plan_d'Action_PANE_summary.pdf. P. 14.

12 Ministère des Affaires Economiques et du Développement, avec l'appui du PNUD, septembre 2015, page 186.

13 « Note de cadrage pour l'élaboration de la Stratégie Nationale de Croissance Accélérée et de Prospérité Partagée (SCAPP) 2016-2030 ». Ministère de l'économie et des finances., 16 avril 2016.

ment. Elle doit désormais s'inscrire dans le cadre de transformations structurelles destinées à corriger les faiblesses inhérentes à l'absence de diversification de la base productive de l'économie et à sa trop grande dépendance à l'égard des matières premières dont les prix sont volatiles. La SCAPP devra donc retenir un axe en priorité destiné à réduire la pauvreté et l'extrême pauvreté en milieu rural et périurbain et la prise en charge des groupes les plus vulnérables... La structure actuelle de l'économie doit faire l'objet de transformation afin de l'orienter vers un modèle plus inclusif et qui tienne compte des ODD. Le défi est d'évoluer d'une économie de rente vers une économie compétitive, innovante, diversifiée et respectueuse des droits de l'homme et de l'environnement. Elle se doit de profiter à tous les mauritaniens, à travers la création d'emplois, le développement d'opportunités économiques et l'insertion des groupes vulnérables dans les circuits économiques... ».

1. Le Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté

La stratégie de développement du pays à l'horizon 2015 est définie par le Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté (CSLP), élaboré en 2000. Cette stratégie visait une réduction très importante de la proportion de la population vivant au-dessous du seuil de pauvreté, et l'atteinte des objectifs de développement social et la réduction des disparités entre les différentes composantes de la population. La réalisation de ces objectifs repose sur l'accélération de la croissance économique et son ancrage dans la sphère des pauvres, le développement des ressources humaines, l'accès aux services sociaux de base et la promotion d'un développement institutionnel axé sur la bonne gouvernance et la pleine participation de tous les acteurs. Et la femme mauritanienne est au coeur de cette stratégie.

L'évaluation du CSLP a donné lieu à des recommandations d'orientations pour la stratégie nationale post 2015 qui mettent un accent renforcé sur les femmes et le monde rural. Le second levier de cette stratégie (développement du capital humain) insiste sur ces populations, entre autres dans les termes suivants (pages 10 et suivantes de Note de cadrage) :

- la Promotion de l'alphabétisation et de l'éducation primaire non formelle comme levier de développement humain, d'intégration économique et de lutte contre la pauvreté et l'exclusion ;
- Promouvoir l'autonomisation des femmes et la lutte contre les inégalités en matière de genre ;
- Encourager la création d'emplois productifs en faisant appel au potentiel de population active, y compris les femmes et les jeunes en milieu rural ;
- Promouvoir l'efficacité et l'équité à travers l'allocation optimale des RH et un système de rémunération équitable et efficient ;
- Améliorer l'accès des groupes les plus défavorisés et marginalisés à des services d'assainissement sûrs, en particulier dans les zones rurales ;
- Renforcer la résilience des populations les plus vulnérables ;
- Réviser et mettre en œuvre la stratégie nationale de sécurité alimentaire et évaluer de son impact sur les groupes défavorisés, les enfants et les femmes, etc...

2. La Stratégie de la Promotion Féminine

Des contraintes importantes empêchent la femme mauritanienne de jouer le rôle qui lui revient dans la vision et la stratégie de l'Etat. Les pesanteurs sociales et l'absence des femmes dans les organes de décision, le faible accès des femmes à l'éducation, à la santé et aux sources et outils de production ont amené le gouvernement mauritanien à élaborer une stratégie de la promotion féminine SNPF (2005-2008) visant à éliminer les obstacles précités. Cette stratégie visait i) le renforcement de la participation

économique des femmes, ii) l'éradication de l'analphabétisme et l'accès à l'éducation de base pour toutes, iii) l'amélioration de la santé maternelle et infantile, iv) une plus grande participation politique et sociale de la femme et v) une entière reconnaissance de ses droits.

Un sous-programme du Secrétariat d'Etat à la Condition Féminine dénommé « Promotion des entreprises associatives et coopératives féminines » a été établi pour appuyer le développement d'activités génératrices de revenus autogérées par des groupements féminins à travers la formation et l'accès au crédit, notamment à travers la création de mutuelles d'épargne-crédit. Des centaines de groupements féminins ont ainsi bénéficié d'appuis dans les domaines de l'artisanat, du maraîchage, de la teinture et du commerce.

3. Plan National d'Action de la Femme Rurale

L'Etat mauritanien s'est doté d'un Plan National d'Action de la Femme Rurale (PNAFR 2009 – 2012¹⁴). Ce plan s'est donné 6 objectifs (pages 27 & 28 du PNAFR), qui incluent notamment ce qui suit :

Objectif 4 : Développer des Infrastructures améliorant les conditions de vie de la femme rurale. L'atteinte de cet objectif sera recherchée par la mise en œuvre des actions suivantes :

- l'amélioration de l'accès géographique , à travers : (i) le désenclavement des localités rurales isolées (pistes, passes...), (ii) le développement des réseaux de transport réguliers et adaptés aux communes rurales, construction de barrages, digues et diguettes, (iii) l'aménagement d'espaces cultivables pour les femmes rurales, (iv) la construction de barrages aux profit des femmes rurales, et (v) l'extension des réseaux d'irrigation aux profit des espaces gérés par les femmes rurales ;
- l'accès à l'eau, à travers : (i) le développement d'un programme de forage au profit des localités rurales assoiffées, (ii) l'extension du programme de puits en milieu rural, et (iii) la promotion des réseaux de distributions adaptés de l'eau potable en milieu rural ;
- l'extension des programmes d'électricité villageoise, à travers : (i) le développement de programme rural d'électricité solaire, (ii) le développement de programme rural d'électricité éolienne, et (iii) la mise en place de réseaux d'offre et de distribution d'énergie adaptés au milieu rural
- l'amélioration des conditions environnementales, à travers : (i) Promotion des foyers améliorés en milieu rural (ii) le reboisement des espaces ruraux désertifiés, (iii) la mise en place de Ceintures vertes autour des localités rurales en danger, et (iv) l'expérimentation d'espaces ruraux protégés ;

Objectif 5 : Promouvoir l'emploi féminin en milieu rural. L'atteinte de cet objectif sera recherchée par la mise en œuvre des actions suivantes :

- la Formation Professionnelle, à travers : (i) le Développement d'un programme d'alphabétisation fonctionnelle en faveur de la femme rurale, (ii) le Développement du programme des Unités mobiles de formation aux métiers divers des femmes rurales, (iii) l'Elargissement de l'expérience du projet Oasis (famille modèle) à d'autres localités rurales, (iv) l'Introduction des actions de formation en gestion et commercialisation au profit des femmes rurales, et (v) l'Organisation de voyages au profit des femmes rurales leaders pour la découverte d'expériences réussies au niveau national et régional ;
- la Promotion des activités génératrices de revenus (AGR), à travers : (i) des Ateliers de réflexion sur le développement des AGR au profit de la femme rurale, (ii) Améliorer l'accès des femmes rurales à la propriété de la terre (iii), la Mise en œuvre d'AGR pilotes dans le domaine agricole et

14 <http://www.masef.gov.mr/IMG/pdf/planfemmerural-2.pdf>

artisanal au profit des Femmes rurales, (iv) la Mise en place de centres d'information et d'accompagnement d'AGR dans les zones rurales adaptés aux femmes illettrées, et (v) la Mise en place d'un incubateur pilote en zone rurale pour le conseil et l'accompagnement des femmes rurales entrepreneurs ;

- l'Accès au crédit, à travers : (i) la Promotion de la culture d'épargne en milieu rural, (ii) le Renforcement et le développement des structures de micro-finance existantes en milieu rural, (iii) le Renforcement des structures de micro-finance proches des zones rurales à travers la mise en place de lignes de crédit dans les institutions financières de proximité (banques, IMF), (iv) l'Organisation de campagnes d'information sur l'opportunité du crédit au profit des femmes rurales, (v) la Mise en place d'outils et systèmes de financement, spécifiques pour la femme rurale, réellement incitatifs et simplifiés, et (vi) la Mise en place des programmes de formation en planification financière et gestion des micros crédit au profit des femmes rurales ;
- la Commercialisation des produits, à travers : (i) la Réalisation d'études des opportunités de valorisation des produits réalisés par les femmes rurales, et (ii) la Mise en œuvre des programmes de formations au profit des femmes rurales dans les domaines de la gestion d'entreprise, du marketing et pour améliorer leurs revenus.

Objectif 6 : Renforcer les capacités des structures. L'atteinte de cet objectif sera recherchée par la mise en œuvre des actions suivantes :

- ... le Renforcement des organisations féminines rurales, à travers : (i) l'Audit organisationnelle des groupements et coopératives féminines rurales, (ii) l'Expérimentation des Unités Productives Intégrées au profit des femmes rurales et (iii) le Renforcement des capacités des OBC et ONG sur l'IEC en milieu rural.

4. Stratégie du secteur de la micro finance

Objectif spécifique 4.2 : Développer des produits de crédit adaptés aux besoins des jeunes, des femmes et des MPE, particulièrement en milieu rural

4.2.1 Améliorer l'offre de produits de crédit pour les jeunes et les femmes

L'amélioration des produits et services financiers pour les jeunes devrait se faire en articulation avec les mesures préconisées par la Stratégie Nationale de la MPE 2015-2019 pour promouvoir l'emploi des jeunes. Elle pourrait inclure une étude sur le sujet ainsi que des voyages d'étude dans des pays d'Afrique de l'Ouest²², à l'intention de dirigeants de réseaux d'IMF (ou d'IMF souhaitant se regrouper).

Bien que les femmes constituent 70% (estimation) de la clientèle de la microfinance en Mauritanie, il y a certes lieu d'améliorer l'offre de produits et services financiers à laquelle elles ont accès, en introduisant, par exemple, des produits du type « crédit avec éducation ». Une étude est cependant requise pour identifier les besoins de façon précise. De plus, des voyages d'études dans des pays d'Afrique de l'Ouest²³ à l'intention de dirigeants d'IMF pourraient s'avérer bénéfiques. La réalisation de cette action nécessitera un appui externe.

4.2.2 Préparer et déployer l'offre de nouveaux produits de crédit pour les femmes et les jeunes

Cette action a pour but d'appuyer techniquement et financièrement les IMF qui souhaitent élargir leur offre de produits spécialisés pour les jeunes et les femmes. L'assistance technique aurait trait au développement de produits et à la formation du personnel appelé à les administrer; un appui financier pourra être fourni pour tester les produits et les déployer (dépliants, promotion, etc.). Cette action nécessitera des appuis externes.

La promotion du secteur de la microfinance relève du Ministère de l'Emploi, de la Formation Professionnelle, des Technologies de l'Information et de la Communication (MEFPTIC). Cette mission est confiée à la Direction de la Promotion de la Microfinance et de l'Insertion Professionnelle (DMIP), qui assure aussi la tutelle du PRECAMF, mais cette direction n'est pas suffisamment pourvue des capacités requises pour une réelle promotion du secteur.

La Banque Centrale de Mauritanie (BCM) assure la tutelle des IMF. À ce titre, elle a une mission de contrôle, de supervision et de vérification de la régularité des opérations des IMF, d'octroi et de retrait des agréments.

Le secteur compte sur plusieurs appuis, dont les plus actifs sont actuellement le PNUD, la BAD (projet PRECAMF), le Fonds International de Développement Agricole (Projet Oasis); la Caisse des Dépôts et de Développement (CDD) et la Banque Mondiale qui a appuyé l'élaboration de la **Stratégie Nationale du Secteur Financier pour la période 2012-2017**, adoptée en 2013.

La vision stratégique est de disposer d'un secteur de la microfinance viable et pérenne relevant du secteur privé et intégré au secteur financier, diversifié sur les plans de la forme institutionnelle et de l'offre de produits et services. Le secteur devra également être innovateur, assurer une couverture satisfaisante de la demande solvable de services de microfinance, sur l'ensemble du territoire, et opérer dans un cadre institutionnel, légal, réglementaire et fiscal adapté et favorable.

Objectif global de développement :

Favoriser l'accès à des services de microfinance diversifiés, professionnels, transparents, adaptés et accessibles à une majorité des ménages pauvres ou à faibles revenus et des MPE, sur l'ensemble du territoire.

Résultat ultime :

La microfinance contribue à l'atteinte des résultats en matière de réduction de la pauvreté tels que consignés dans le CSLP III.

III. Ressources financières et femmes rurales

1. La paucité des données

L'accès des femmes rurales mauritaniennes aux financements est un domaine sur lequel il n'existe tout simplement pas de données statistiques appropriées, détaillées, actuelles et fiables. L'intermédiation bancaire semble être hors de portée de ces femmes et leur bancarisation pratiquement nulle. La Stratégie Nationale de la Micro-Finance SNMF (2012-2016) statue, concernant les clients de la microfinance, que « ... 162.665 sont estimés vivre en milieu rural... La clientèle féminine est estimée à plus de 70% du total... ». On peut donc extrapoler, en tablant sur des niveaux proches de féminité des clientèles urbaine et rurale, que le nombre de femmes clientes de la microfinance est de l'ordre de 114.000.

Les constats de terrain montrent qu'il existe d'autres modalités de financement du type financements familiaux (dont l'héritage), tontines, épargne en bijoux, liquide ou bétail, mais il est extrêmement difficile d'en avancer une quantification dans les conditions actuelles.

2. Indicateurs de l'inclusion financière des femmes en milieu rural

Les données de la Banque Centrale de Mauritanie ne sont pas accessibles, et semblent ne pas être ventilées selon le milieu de résidence et le sexe. Les données de Global Financial Inclusion Database ou Global Findex¹⁵ établi par sondage (profil Mauritanie, base 2014) ne donne pas non plus d'indications spécifiques pour les femmes rurales, mais il permet de constater des taux faibles de bancarisation générale (22,9%) et encore plus faibles pour les femmes (21%). Il convient toutefois de relever l'accélération et le rattrapage du taux de bancarisation des femmes, qui était encore à 12,1% en 2011. Il indique aussi que presque une personne sur trois a emprunté récemment à des proches ou amis, mais seulement 8,2% pour financer une activité économique (ce taux est de 7,8% pour les femmes). Le réseau bancaire mauritanien est essentiellement concentré en zones urbaines. Les agences et points de vente à proximité des ruraux sont spécifiquement ceux des institutions de microfinance.

Les informations qualitatives recueillies lors des entretiens avec les femmes rurales économiquement actives révèlent qu'aucune des 90 femmes rencontrées ne dispose d'une relation avec une institution financière formelle autre que celles de microfinance. L'accès aux banques semble ne pas être une hypothèse envisageable pour ces femmes. Les stratégies publiques, les positions des institutions financières - comme les attentes des ruraux en général et des femmes parmi eux en particulier - ne donnent pas d'espoir de développement d'une bancarisation rurale massive dans un terme prévisible autrement qu'à travers les institutions de microfinance.

3. Besoin de financement des femmes rurales

Les femmes rurales mauritaniennes sont économiquement actives dans une très grande proportion. L'essentiel de leurs activités se concentre sur le maraîchage et le petit élevage, et est organisé en coo-

15 www.worldbank.org/globalfindex

pératives. Leurs activités sont caractérisées par une efficacité souvent médiocre, en raison particulièrement de leur faible accès au conseil et au financement.

L'information n'étant pas accessible sous forme de données et de rapports circonstanciés, nous pouvons nous en rapprocher à travers les échanges avec certaines parmi les concernées et en puisant dans les expériences comparables. Nous partons du postulat que les femmes rurales économiquement actives de manière indépendante se comptent par centaines de milliers en Mauritanie. Sur les 4 millions de personnes que compte le pays, 2 millions sont des femmes, dont 1 million de femmes adultes, et ½ million de femmes adultes dans le monde rural. Il n'est pas exagéré d'estimer que 80% de ces dernières sont des personnes exerçant des activités économiques indépendantes, soit 400.000. Et toutes ces femmes « entrepreneurs » ont des besoins de services financiers divers et variés. Même en considérant que 114.000 femmes sont actuellement servies par les institutions de microfinance, on reste face à des gaps très lourds qu'il faudra combler :

- 286.000 femmes rurales actives indépendantes seraient privées de tout accès aux financements, de quelque ordre qu'il soit.
- Les 114.000 femmes actuellement servies le sont généralement de manière ponctuelle (essentiellement des crédits dans le cadre de coopératives), sporadique et non structurante (crédits de campagne), minimaliste (dans le cadre de coopératives à niveau d'activité faible).

L'observation et l'échange avec les diverses parties concernées pendant la mission de terrain a permis de relever que les activités des femmes rurales dépendent en particulier des crédits, de l'épargne et des moyens de paiement. Les crédits sont des crédits de fonds de roulement (crédits de campagne, d'engraissement...) mais aussi des crédits d'investissement. La limitation des crédits à du très court terme ne donne pas l'opportunité d'investir et de capitaliser, elle est donc une grosse hypothèque sur les capacités de progrès des entreprises financées.

Evidemment, le crédit est conditionné par la perspective crédible de réalisation satisfaisante du projet envisagé. Nous sommes donc devant des situations qui ne sont vertueuses que si elles rassemblent les conditions suivantes :

- Le projet est réaliste, dans la mesure où l'ensemble des conditions de base (capacité entrepreneuriale, capital matériel, ressources humaines, environnement favorable et marché porteur) sont réunies.
- Le projet est profitable. Sa capacité bénéficiaire calculée (avec une relative démarche de précaution) permet de couvrir l'ensemble des charges prévisibles, y compris celle(s) du coût du financement.
- Le couple porteur / projet est crédible (en remplacement de la notion bancaire de solvabilité). L'institution a suffisamment confiance dans le couple et son engagement et capacité à honorer sa dette, malgré les inévitables contraintes de la vie réelle.
- L'institution bailleur propose une facturation supérieure à ses coûts prévisibles (incluant les coûts de son administration, son personnel, son refinancement et ses incidents de remboursement) afin de se donner une marge de sécurité et de développement ; et cette facturation demeure une partie non essentielle de l'espérance de gain additionnel du promoteur permis par le financement octroyé.

Les rencontres avec les femmes exploitantes et les structures locales et nationales, ainsi que l'analyse documentaire permettent de conclure que la crédibilité des individus et groupes et la solvabilité des projets ne posent pas de problèmes aux institutions financières, tant que les montants sont très petits et les durées des crédits très courtes. Mais dès qu'on envisage des financements plus conséquents, les institutions sont désarmées face aux limites des compétences des clientEs et au caractère non optimal de leurs exploitations. Cela limite l'envergure de l'activité de financement dans le monde rural, et rend en conséquence aléatoire la viabilité de réseaux financiers de proximité.

4. Le financement rural

D'après le document de stratégie de développement du secteur rural¹⁶, le financement du secteur rural est essentiellement limité au développement de l'agriculture et dans une moindre mesure à celui de l'élevage. Les ressources de financement (publiques, d'aide au développement, des ONG, des partenaires économiques ou du secteur financier) ne font pas encore l'objet d'analyses approfondies pour apprécier leurs poids relatifs dans le financement du secteur rural. On peut néanmoins relever :

- Une forte dépendance vis-à-vis des ressources extérieures pour les dépenses d'investissement (elles ont représenté en moyenne 80% du BCI) ;
- Les dépenses d'investissement s'élèvent à 8 fois les dépenses de fonctionnement, ce qui constitue un facteur très limitant pour l'efficacité de l'ensemble de ces dépenses ;
- La part des dépenses budgétaires allouée au monde rural n'est que de 6%, ce qui est très faible au regard des ambitions et des besoins. L'émergence d'un service public universel de qualité, massif et de proximité pour les habitants du monde rural ne peut se faire sans un effort budgétaire nettement plus substantiel.

Les pouvoirs publics ont toutefois été amenés à intervenir dans le financement de certaines activités présentant un caractère commercial (commercialisation des récoltes, approvisionnement en intrants, exécution de travaux d'aménagement). Cette politique a encouragé une attitude d'assistés chez les bénéficiaires, qui dès lors n'agissent qu'en fonction des interventions de l'État et attendent de sa part la solution à leurs problèmes.

Dans son ensemble, le système financier mauritanien est caractérisé comme suit dans sa relation au monde rural :

- L'intervention du système bancaire dans le financement de l'agriculture est très limitée. Les crédits au secteur rural sont de l'ordre de 1% des crédits distribués. Il s'agit en fait pour l'essentiel de prêts à l'UNCACEM garantis par l'État, et de prêts aux entreprises affiliées à des groupes commerciaux qui détiennent les capitaux des banques ;
- Cependant, les banques commerciales disposent de liquidités abondantes, mais ces ressources sont essentiellement à court terme, ce qui ne permet pas leur transformation en investissements à moyen et long terme. La création de la Caisse de Dépôt et de Développement (CDD) devrait permettre la mobilisation de nouvelles ressources à long terme. Il serait utile de noter à ce propos que le Maroc et la Tunisie par exemple ont pu fluidifier relativement l'accès aux financements bancaires. **Un échange d'expériences enrichissant pourrait être donc envisagé à cet égard, avec l'éventuel concours et facilitation de la part de la Commission Economique pour l'Afrique/ Bureau Afrique du Nord ;**
- L'UNCACEM représente 91% des crédits distribués au secteur agricole. Pour l'essentiel, ces crédits concernent la riziculture sur les périmètres irrigués. « La situation financière de l'UNCACEM est alarmante du fait notamment d'une politique passée laxiste vis-à-vis des débiteurs défaillants. Ses activités ne sont pas conformes aux dispositions légales en vigueur »¹⁷ ;
- Le principal intervenant dans le financement des activités génératrices de revenus au profit des populations rurales est le réseau des Mutuelles d'Investissement et de Crédit Oasien (MICO) qui compte actuellement 62 caisses, dont seulement 12 sont jugées effectivement satisfaisantes ;

16 Appui à l'élaboration de la Stratégie de Développement du Secteur Rural de la Mauritanie, SOFRECO, octobre 2012. P. 56.

17 SOFRECO. Appui au développement d'une stratégie de développement du secteur rural en Mauritanie, octobre 2012. P. 19.

- En ce qui concerne le sous-secteur de l'élevage, il a été décidé de fédérer les caisses d'épargne et de crédit mise en place avec l'appui du PADEL, mais le projet (UNCECEL) est toujours en phase de lancement¹⁸.

En fait, les banques se sentent généralement incapables de servir la clientèle à très faible surface financière. L'argument intuitif le plus souvent invoqué est celui de l'absence de garanties matérielles. Mais cet élément est probablement l'arbre qui cache la forêt. L'essentiel est que les très petits financements rendent les coûts de transaction (salaires, loyers, systèmes...) très significatifs par rapport aux montants traités. Cela rend insoutenable les taux à facturer (ne fut-ce que pour permettre la couverture des charges) si l'institution prestataire ne parvient pas à adopter les attitudes et les systèmes à même de servir de manière massive et très performante. Or, les ors et les marbres nécessaires aux banques pour attirer les grands comptes, la « proximité sociale et mentale » de leur personnel à l'égard des couches les plus aisées qu'elles cherchent à attirer et fidéliser, rendent impossible l'ascétisme qu'imposerait une stratégie de limitation drastique des charges.

Il découle donc que, malgré toutes leurs carences et limites que nous allons examiner dans le chapitre suivant, les institutions de microfinance sont les seules institutions à même de lever l'exclusion financière des ruraux en général, et des femmes rurales en particulier.

18 Idib, pp. 57 & 58.

IV. Système financier : réalités objectives et perspectives pour les femmes rurales

1. Le secteur de la microfinance en Mauritanie

Le secteur de la microfinance a vu le jour avec la création de l'association pour le crédit et la petite et moyenne entreprise (ACMPE) et l'initiative pour le développement en Mauritanie (IDM), deux structures de financement dédiées à la réinsertion des rapatriés du Sénégal en 1989.

L'Agence de Promotion des Caisses Populaires d'Épargne et de Crédit « PROCAPEC »¹⁹ a été créée en mars 1997 par la Banque Centrale pour « la mise en place d'un système mutualiste reposant sur un réseau de Caisses populaires locales d'Épargne et de Crédit (CAPEC) économiquement viables sur l'ensemble du territoire national »²⁰.

En 1998, une loi spécifique portant réglementation des coopératives et mutuelles d'épargne et de crédit a été promulguée²¹.

En 1999, les normes prudentielles de gestion des mutuelles et coopératives d'épargne et de crédit ont été édictées²².

La situation du secteur de la microfinance est rapportée par le document de Stratégie Nationale de la Micro Finance (SNMF) et le Plan d'action 2015-2019²³. Elle se résume dans les termes suivants :

Le secteur de la microfinance comprend 24 institutions agréées dont 4 sociétés anonymes et 4 réseaux mutualistes. Ces derniers disposent de 111 caisses locales ou régionales, 51 pour PROCAPEC, 30 pour UNMICO, 20 pour UNCECEL et 10 pour UNCECDM. Les CAPEC (Caisses Populaires d'Épargne et de Crédit) sont regroupées autour de l'agence de promotion PROCAPEC, créée par l'État en 1997 et qui n'est pas encore institutionnalisée. Sur les 364.304 clientEs des IMF agréées en 2010, 163.154 étaient servis par le réseau PROCAPEC et 25 000 par UNCACEM. Les autres IMF ne totalisaient que 18 642 sociétaires, soit 9% du total.

Les produits et services offerts par les IMF sont très peu variés. Il s'agit principalement du crédit, de l'épargne et du transfert d'argent. Des produits islamiques sont aussi offerts dont le Mourabaha adopté, notamment, par le réseau PROCAPEC.

Les taux d'intérêts sur les crédits varient d'une IMF à une autre, et se situent généralement en taux effectif global entre 15 et 24% par an, et les prêts sont d'une durée de 3 à 24 mois en général. L'encours net de crédits distribués par les institutions de microfinance est de 15,4 milliards d'ouguiyas en 2013, en hausse de 4% par rapport à 2012. L'UNCACEM enregistre plus de 7% de l'encours net de crédits, alors que les CAPEC détiennent 9% et le reste des IMF 4%.

19 <http://procapec.blogspot.com/2009/08/presentation-de-procapec-et-capec.html>

20 Instruction 001/GR/97 du Gouverneur de la Banque Centrale de Mauritanie.

21 Loi 008/98 du 28 janvier 1998.

22 Instruction BCM N° 001/GR/99.

23 <https://drive.google.com/file/d/0B4FMVneyTHcZdUtvRF9mWW92dTA/view?pref=2&pli=1>

Les fonds propres des IMF ont connu une baisse de plus de 23% en 2013, du fait de la passation en pertes de résultats négatifs cumulés des CAPEC, résultant essentiellement de la gestion des années avant 2011.

Les produits d'épargne comprennent les dépôts à vue et les dépôts à terme. En 2013, le volume des dépôts était de 6,3 milliards d'ouguiyas, dont 87% au niveau des CAPEC. L'UNACEM détenait 5,7% et les autres IMF 7,28%. Les Nissa Banques, projet du ministère en charge des questions de la femme appuyé par l'UNICEF, avec plus de 113.000 membres, ne contribuaient qu'à 1% de l'épargne mobilisée.

Le transfert d'argent est très peu répandu, les IMF n'étant pas affiliées aux grands réseaux mondiaux tels que Western Union et Moneygram, comme le sont plusieurs IMF d'Afrique de l'Ouest. La plupart des opérations de transfert d'argent se font aujourd'hui par le biais de canaux informels, efficaces et moins coûteux. « ...les communautés mauritaniennes se répartissent (2008) entre la France (environ 17 000 ressortissants), l'Espagne (12 000), Belgique/Allemagne (13 000), les Etats-Unis (8000), et le Golfe arabe (environ 30 000)... Pour l'ensemble de la diaspora, estimée à 120 000 personnes, l'UBC évalue le flux mondial annuel de transferts à 360 Millions € »²⁴.

Une Stratégie Nationale de la Microfinance (SNMF) a été adoptée par le Gouvernement en novembre 2003 avec une stratégie nationale pour la promotion de la Micro et Petite Entreprise. La SNMF s'est fixé 3 objectifs majeurs :

- Révision et adaptation du cadre légal et réglementaire
- Couverture du territoire national par des institutions professionnelles viables et pérennes
- Mise en place d'un cadre de concertation.

Dans le cadre de ce dispositif réglementaire, 70 institutions de microfinance furent agréées. Après quelques années de mise en application, il s'est avéré que ce cadre réglementaire, même s'il a permis un certain développement de la Microfinance, il est resté contraignant pour les acteurs du secteur dans plusieurs domaines. Une révision de ce cadre légal et réglementaire a été engagée en 2007 par une nouvelle loi²⁵ et ses textes d'application (4 instructions).

Ce cadre réglementaire a permis la mise en place d'une réglementation spécifique à ce secteur, visant notamment plus de transparence et de professionnalisme. Il a aussi permis de mettre fin au monopole d'opérateur en faveur des structures coopératives et mutualistes par l'ouverture à la profession d'autres formes juridiques (notamment aux sociétés anonymes appelées catégorie B et aux ONG, projets et associations de développement appelés catégorie C). La BCM et les principaux partenaires du domaine ont été chargés de la responsabilité de la mise en place d'un secteur de la Microfinance viable et pérenne relevant du secteur privé et intégré au secteur financier, diversifié sur les plans de l'offre des produits et services.

Le secteur de la microfinance est marginal par rapport au secteur bancaire, le portefeuille de crédit du premier ne représentant que 6,1 % du total des crédits nets du système bancaire, et les dépôts qu'il collecte seulement 2% du total de ceux du système bancaire. L'articulation banques / IMF est très faible sinon inexistante, en dehors des opérations de dépôts des IMF auprès des banques. À l'heure actuelle, une seule IMF bénéficie d'un faible montant de crédit émanant d'une banque. Historiquement, les banques ont prêté des sommes importantes à l'UNACEM, mais c'était avec la garantie de l'État qui a délégué à la BCM les pouvoirs de gestion de cette garantie.

La forte croissance qu'a connue le secteur depuis 2003 est essentiellement imputable à l'action de l'Etat de par son implication directe dans la PROCAPEC, et indirecte dans des projets / programmes tels que Beit El Mal, les Nissa Banques et les MICO. « L'Etat a fait la promotion du secteur, mais de fa-

24 AfDB. Transfert de fonds des migrants au Maghreb et en zone Franc Atelier réglementation des produits financiers. Novembre 2009. P. 15. <http://www.afdb.org/fileadmin/uploads/afdb/Documents/Publications/RapportAteliersTransfertversion%20d%C3%A9finitive.pdf>

25 Ordonnance N° 005/2007.

çon peu coordonnée et en allant bien au-delà du rôle qui revient généralement aux Etats : la création d'un environnement politique, économique, légal et réglementaire favorisant l'efficacité des marchés financiers et le développement des IMFs »²⁶.

Le secteur de la microfinance est caractérisé par la faible envergure de ses institutions, les faibles structuration, outillage et capitalisation de ses institutions, la faible diversification de ses services, sa croissance faible (comparativement à la croissance exponentielle et soutenue du secteur dans le reste du monde), sa forte concentration dans les villes, sa dépendance récurrente des subventions pour son équilibre, son incapacité à produire une information pertinente et actuelle, la situation de cessation de paiement dans laquelle se trouverait le plus grand de ses réseaux si l'Etat n'intervenait pas, son articulation quasi-inexistante avec le secteur bancaire, la faible capacité et présence de son association professionnelle APROMI, et l'intervention directe de démembrements de l'Etat dans les opérations de crédit et d'épargne à travers l'administration déléguée des grandes institutions coopératives de microfinance, contrairement aux engagements de libéralisation soulignés dans les documents de stratégie).

Les capacités installées, les ressources mobilisées, les performances constatées et les résultats engrangés indiquent que la microfinance n'est pas un secteur aussi prioritaire qu'énoncé dans le CSLP, aussi bien pour le Gouvernement mauritanien que pour le reste du secteur financier ou pour les bailleurs de fonds internationaux. D'autres structures ont des attributions en microfinance, comme, la Caisse des Dépôts et de Développement (CDD), la Direction Générale de Promotion de l'Investissement Privé (DGPIP), la Fédération de Prestations de Services Informels (FPSI).

2. L'impact de la microfinance adressée aux femmes rurales

« Les coopératives, c'est le bel héritage que nos mères nous ont légué. Si notre coopérative n'est pas active actuellement, c'est à cause d'une situation conjoncturelle, mais nous ne l'abandonnons pas et nous la remettons en activité, que nous obtenions des appuis ou pas » (témoignage d'une femme membre d'une coopérative du village Rghay Wadt dans les Trarza).

La microfinance a d'abord eu la prétention d'être un instrument d'éradication puis d'allègement de la pauvreté. Elle est aussi réputée être un instrument pour l'émergence de l'entrepreneuriat. Durant la dernière dizaine d'années, elle a essentiellement défini sa mission comme celle de l'inclusion financière.

Une fonction moins visible et revendiquée est celle de l'accompagnement de certains aspects de l'entrée en modernité, très importante dans des situations telles celle de la Mauritanie. « ...le véritable enjeu réside dans sa contribution à la généralisation et à l'acceptation du marché et des logiques qui le caractérisent. À ce titre, toutes les expériences contribuent, à des degrés divers, à la transformation des représentations du matériel et à l'évolution des rapports sociaux.

Par le biais des rationalités qui la sous-tendent, la micro-finance contribue à l'introduction et à l'enracinement progressif de normes qui renvoient autant à l'économique qu'au politique et au social, normes qui sont largement déterminées par les pays du Nord et qui peuvent effectivement entrer en synergie avec l'habitus local. Incitant la société à faire " peau neuve ", ces répercussions s'inscrivent dans la durée et s'opposent aux projections quantitatives qui, elles, privilégient généralement le court terme... »²⁷.

26 Mr Hamady Ould El Bekaye, Directeur de la Promotion de la Micro finance et de l'Insertion Professionnelle. http://www.cm6-microfinance.ma/uploads/file/uma/Intervention%20de%20Mr%20H_%20OULD%20BEKKAYE.pdf

27 Eveline Baumann. Microfinance et généralisation du marché en Afrique de l'Ouest - IRD ADA Dialogue N°32, Juin 2003.

Il convient ici d'insister à nouveau sur la contrainte du déficit de données statistiques pertinentes, précises et actuelles (notamment celles ventilées par sexe). **La mobilisation périodique de ces données est impérative pour pouvoir prétendre établir des diagnostics crédibles, élaborer des politiques informées, effectuer des évaluations et évaluation d'impact crédibles, et enfin apprécier les performances réalisées et en attribuer les responsabilités à chacun des contributeurs.**

V. Conclusions et recommandations

A. Réflexions sur la microfinance

La Mauritanie est un terrain immense de développement et d'action contre la pauvreté, l'exclusion, le chômage et le sous-emploi, particulièrement parmi les femmes, les jeunes et les ruraux. Les progrès ont été notables, et la pauvreté serait passée d'1 personne sur 2 en 2000 à 1 personne sur 3 récemment, mais les besoins continuent d'être très importants. La prévalence de la pauvreté est quasiment de 6 personnes sur 10 dans le rural, contre 2 sur 10 dans le milieu urbain. Diverses stratégies et mécanismes d'allègement de la pauvreté sont mis en action dont la microfinance.

La microfinance s'est développée dans le monde en visant la grande masse de clientèle, la simplification, l'allègement et la standardisation des procédures, la maîtrise des coûts, la vérité des prix, l'adaptation aux contextes, l'évolutivité des systèmes, la dissémination des meilleures pratiques, la sanction du marché... Ainsi, en trois décennies de croissance exponentielle, elle est parvenue à porter sa clientèle à 200 millions de personnes, à multiplier les encours moyens de ses crédits, à consolider ses institutions, à diversifier significativement ses produits et à se faire reconnaître comme un élément constitutif et important du secteur financier. Et même si l'impact de la microfinance continue d'être un sujet d'appréciations divergentes, il est difficile d'accréditer qu'aucun effet favorable n'existe pour la grande majorité des bénéficiaires, l'accès aux services financiers ouvrant la possibilité de choix et libertés et d'opportunités que leur absence ne permet pas. Ces évolutions se sont faites un peu partout dans le monde. Il est clair que certains contextes sont plus propices que d'autres, mais aucun pays n'est incapable de réussir ce passage s'il en a la ferme volonté et dispose des accompagnements nécessaires.

La microfinance prétend aujourd'hui essentiellement à donner une opportunité économique à sa clientèle. Lorsqu'une personne ou un groupe de personnes disposent de la volonté, de la capacité, de la crédibilité, du savoir-faire, de l'essentiel de l'outil économique (aussi maigre soit-il), du marché (pour une entreprise clairement profitable), et que ces personnes ne manquent que de l'accès à des fonds liquides limités et pour des périodes relativement courtes, la microfinance permet bien, par un apport marginal, de réaliser le potentiel latent de certains de leurs projets économiques. Il est évident que ces conditions excluent diverses populations qui n'ont pas ce potentiel prouvé (les personnes dans le dénuement, celles n'ayant pas les capacités physiques, mentales, environnementales ou sociales pour assumer un projet économique...), mais elle parvient quand même à traiter utilement avec de très larges pans des populations exclues alors qu'elles disposent d'un potentiel avéré.

Le micro crédit est la ressource formelle la plus importante en milieu rural, y compris pour les femmes, mais elle est très loin de son optimum. Les femmes ont la capacité de tirer profit de la microfinance, elles peuvent en faire un instrument d'accroissement de leurs revenus propres, d'autonomisation et de progression socio-professionnelle. Cela leur permet d'améliorer leur statut social et leur qualité de vie et celle de leurs proches.

S'agissant de la Mauritanie, l'amélioration de l'accès des femmes rurales aux services financiers est un facteur de l'amélioration de leur statut et la baisse des inégalités de genre dans tous les domaines. Les progrès certains de la Mauritanie en général et ceux au profit des femmes, des pauvres, du monde rural et des femmes rurales actives demeurent insuffisants par rapport aux besoins, aux attentes et au potentiel.

Ainsi, concernant l'accès aux ressources financières, les objectifs d'accessibilité de masse, de qualité, d'adaptation, de diversité des services, de maîtrise des coûts... sont loin d'être acquis. L'inclusion financière demeure balbutiante et les femmes du monde rural subissent une double exclusion.

L'étude de la CEA « Améliorer l'accès aux financements pour renforcer l'autonomisation des femmes rurales en Afrique du Nord »²⁸ conclut avec raison :

Sur le plan international, plusieurs études et rapports montrent l'importance de l'accès des femmes aux ressources financières depuis les années 90 avec l'essor de la micro finance en milieu rural (MR), mais relèvent aussi les limites et obstacles auxquels ces femmes font face, surtout les plus pauvres d'entre elles²⁹. Par ailleurs, la troisième parmi les 4 principales limites relevées par la **même** étude ³⁰ figure celle-ci : ***Les femmes très pauvres ne bénéficient pas de prêts : la micro finance semble avoir le moins d'impact sur les femmes les plus pauvres et les plus défavorisées.***

Dans le cas des femmes rurales en particulier, l'amélioration du niveau d'activités et des revenus risque d'être captée par des personnes tierces. C'est notamment le cas des hommes qui peuvent être tentés de contribuer moins au financement des besoins de la famille lorsque leur femme peut y pourvoir. On a aussi constaté des cas de tensions, allant parfois jusqu'à la violence physique, lorsque les hommes se sont sentis menacés par l'autonomisation économique et sociale de leur femme grâce à son statut acquis d'entrepreneure assumée. Mais il semble que ces risques ne soient pas généralisés.

Il convient aussi de considérer que les bouleversements des structures sociales sont un objectif assumé de la communauté, et qu'ils ne peuvent pas se passer sans susciter des réactions qui peuvent être douloureuses dans les cas extrêmes. On peut aussi espérer que la relative autonomie de longue date de la majorité des femmes mauritaniennes rendra ces phénomènes moins présents et leurs conséquences moins marquées.

Enfin, la réussite des entreprises exige bien un accès fluide au financement, mais ce dernier n'est qu'un outil pour le projet économique, qui consiste d'abord en la capacité à identifier un besoin solvable de marché et à l'assouvir de manière compétitive. Or, les femmes rurales sont souvent très peu outillées pour accéder aux savoirs, au conseil et à l'information qui leur permettraient de sortir des usages copiés chez les parents ou le voisinage. Les évolutions actuelles rendent les produits et les procédés de plus en plus rapidement obsolètes, et l'incapacité à apporter régulièrement de l'innovation performante dans les procédés, l'organisation, le marketing, etc. font planer le risque d'une éviction du marché.

Concernant l'impact de la microfinance, il continuera de faire l'objet de débats. Il y a ceux qui se prévalent de « success stories », de réussites fulgurantes entrepreneuriales liées à la microfinance, et ceux qui ne voient que les cas d'échecs fracassants plus ou moins liés à l'action des équipes de la microfinance.

On ne peut nier que les plus grands progrès dans la lutte contre la pauvreté ont été réalisés durant la dernière décennie par la Chine, qui a garanti un taux de croissance économique durablement élevé et en garantissant que cette croissance soit fortement créatrice d'emplois, alors que les pays qui ont fortement développé la microfinance ont eu des performances très contrastées. Mais la réalité n'est probablement pas dans les 1 à 2% des populations qui sont dans les extrêmes de réussite fulgurante ou d'échec cuisant. Elle est plutôt dans l'extrême majorité des clientEs de la microfinance, qui traitent avec leurs institutions de manière durable, et parviennent, grâce d'abord à leur travail tenace, à amé-

28 Op. Ci. P. 14

29 FIDA : l'égalité des sexes et la micro finance rurale : atteindre et autonomiser les femmes Aout 2009 Guide pour les spécialistes
- R.M.Vonderlack et M.Schreiner (Universit. de Saint Louis, USA) en novembre 2002 dans Development in practice, Vol 2, n°5, pp.602-612 Synth.se de Betty Wampfler Pour Pole Microfinancement BIM 2004 - Commission Femmes et Développement DGD, Direction Générale de la Coopération au Développement SPF Affaires .trang.res, Commerce extérieur et Coopération au développement Bruxelles 2011 : l'accès et le contrôle des ressources par les femmes : un défi pour la sécurité alimentaire

30 Op. cit. P.15.

liorer leur niveau d'activité, leurs revenus et leurs opportunités, sans que cela représente une révolution dans leur vie et celle de leurs proches.

Cette amélioration elle-même peut faire débat, car augmenter son revenu de 30% quand on gagne 100 Dollars par mois est loin de résoudre tous les problèmes d'une famille, mais ça n'en est pas négligeable pour autant.

B. Les principaux obstacles

Les contraintes liées à l'environnement général :

- La Mauritanie est un pays très marqué par la pauvreté et manque dramatiquement des ressources nécessaires pour la réalisation de ses ambitions. Les politiques publiques et les réformes entreprises ne sont pas systématiquement mises en œuvre à la lettre et à temps à cause de contraintes sur les ressources.
- La faiblesse de la croissance économique pour répondre à l'explosion des besoins et des attentes de création d'emplois et de richesses.
- L'insuffisant engagement de la communauté internationale : les problèmes de misère prégnante et d'exclusion ne sont pas perçus comme des « problèmes globaux » dont le manque de volontarisme dans le traitement peut générer des risques pour l'ensemble de la communauté internationale, et non seulement pour les pays concernés.

Les contraintes liées au système financier :

- Les IMF et les banques n'ont pas de structures, compétences, approches et programmes spécifiques pour les femmes rurales visant à améliorer leur inclusion financière.
- Les femmes bénéficient très peu d'accompagnement pour la réalisation de leurs microprojets et le développement de leurs capacités (formations, sensibilisation, encadrement et suivi, etc.).

Les contraintes liées au genre :

- L'accaparement de la richesse, de l'initiative économique, de l'autorité familiale et du savoir par les hommes prive les femmes de la capacité de décider pleinement pour elles-mêmes et de disposer équitablement et souverainement du produit de leur labeur.
- L'absence/ la faible application des lois sur l'égalité et le traitement limité et / ou épisodique des inégalités, dans l'accès à la terre et au cheptel et autres ressources de production, particulièrement en milieu rural.
- La carence des infrastructures sociales et économiques que les femmes sont amenées à suppléer en supportant la surcharge (corvées de bois, apport d'eau, éducation des enfants, responsabilité des parents malades et des anciens, etc.).
- L'analphabétisme élevé des femmes en milieu rural et la rareté des cadres aguerries à la gestion.

Les contraintes liées à la connaissance :

- Le manque de données globales et spécifiées par sexe et milieu de résidence pour nombre d'indicateurs : accès aux ressources (propriété de biens, de cheptel, de logement...), inclusion financière, accès aux ressources informelles de crédit, accès au micro crédit, etc. Les données sont nécessaires car c'est leur régularité et périodicité, analyse et traitement qui permettent d'informer les politiques nationales et aident à élaborer des propositions stratégiques et opérationnelles pertinentes.
- Le manque d'études sur les femmes rurales et leur accès aux ressources se basant sur des enquêtes représentatives et non sur les recensements et enquêtes officielles qui ne mesurent pas tout le travail effectif réalisé par les femmes.

C. Les principales recommandations : Quelques solutions d'ajustement à considérer

1. Une stratégie qui peut être accélérée

L'État Mauritanien peut et doit accélérer ses performances d'inclusion financière. La stratégie de lutte contre la pauvreté de l'Etat mauritanien prévoit de maintenir « ... les mêmes orientations stratégiques que par le passé : (i) accélération de la croissance avec le maintien d'un cadre macroéconomique stable, (ii) ancrage de la croissance dans la sphère économique des pauvres, (iii) développement des ressources humaines et expansion des services essentiels, et (iv) amélioration de la gouvernance et renforcement des capacités... ».

Avec une augmentation annuelle moyenne de 1,28% de l'indice de développement humain, la stratégie de développement de la Mauritanie a montré son efficacité (réduction graduelle de la pauvreté) tout autant que ses limites (rythme lent des changements). L'une des causes majeures de la modestie relative des résultats est certainement la faible présence dans le monde rural d'institutions d'intermédiation financière performantes. Le choix de l'Etat face au caractère massif et durable des besoins de financement est d'encourager des institutions de microfinance (IMF) d'initiative privée, de formes juridiques diverses (mutualistes, associations sans but lucratif et sociétés anonymes).

2. Une microfinance à faire croître rapidement

Les IMFs sont susceptibles d'améliorations majeures de leurs performances. Le cadre légal et réglementaire, la fiscalité et l'encadrement par la Banque Centrale semblent globalement adéquats pour les missions des institutions de microfinance.

Les améliorations devraient concerner essentiellement :

- les capacités institutionnelles, opérationnelles et financières des IMFs ;
- les systèmes adaptés à l'envergure du pays ;
- et un accompagnement optimal des petites et micro-entreprises à servir.

Les capacités des institutions sont tributaires de fonds publics et privés, nationaux et internationaux, commerciaux et de développement. Ils doivent permettre l'amorçage de la généralisation de l'accès au financement dans le monde rural. Pour cela, ils doivent couvrir la mise en place des institutions, des ressources humaines, des systèmes centralisés et des structures locales, et mettre à disposition les fonds de crédit requis pour la phase de généralisation.

3. Une expansion à prendre en charge

L'exemple suivant justifiera cette nécessité : Si on cible 500.000 personnes à servir à terme, et qu'on considère que le point d'équilibre financier (couverture des charges d'exploitation par les produits de l'activité) à 100.000 clients, il faudra mobiliser 12 millions US\$ pour les deux années de démarrage. Ce montant a été approximé en considérant qu'il faudra mobiliser 500 agents (à raison de 200 clients par agent) pendant deux ans. Le coût total d'un poste de travail serait de 1.000 US\$ par mois (incluant la rémunération nette de l'agent, les charges sociales et fiscales, et l'équipement et le fonctionnement, formation comprise). L'activité générerait pendant les deux ans la moitié de ces coûts ; il faudrait donc qu'une subvention (publique et internationale) puisse couvrir l'autre moitié.

4. Un fonds de crédit à faciliter grâce aux partenariats

La coopération internationale devrait faciliter le financement d'amorçage, quitte à être relayée par la suite par le **secteur financier international et local. Le démarrage requerra 10 millions de dollars US de fonds propres et assimilés (subventions et prêts subordonnés) affectés au fond de crédit.** En considérant que l'encours moyen de chaque prêt sera en croisière de 600 US\$, l'encours total des fonds de crédit pour 100.000 clients serait de 60 millions US\$, et de 300 millions pour une clientèle multipliée par 5. Il est évident que des fonds d'une telle envergure ne pourront pas provenir de sources non remboursables, d'autant qu'il s'agit de financer des activités rentables et de mettre en place des institutions pérennes et intégrées à la place financière.

On peut considérer que la répartition optimale des fonds serait par exemple : un sixième par les fonds propres des institutions, un tiers couvert par les dépôts de la clientèle, et une moitié par les crédits obtenus auprès des banques locales et des bailleurs internationaux. Pour la phase de démarrage, et vu que la collecte d'épargne prendra du temps pour permettre la mobilisation de fonds significatifs, les banques n'abonderont vraisemblablement les fonds que lorsqu'elles verront l'enclenchement d'une exploitation saine, massive et rentable. Il est à prévoir aussi que les banques passeront dans leur financement par une étape durant laquelle elles exigeront des garanties qui, au début, devront être intégrales, souveraines, certaines et à premier appel, et qui verront rapidement leur place s'alléger au profit d'une relation gagnant – gagnant entre les banques (actuellement sur-liquides) et les IMFs demandeuses de financements.

5. Une microfinance performante

L'État devra amender le cadre légal pour la diversification des activités. L'efficacité de l'organisation dépendra essentiellement de la capacité (juridique et opérationnelle) à mettre en place des systèmes performants, pour lesquels la technologie peut être d'un grand secours. Actuellement, l'utilisation des supports électroniques mobiles pour la collecte de l'information et la réalisation des opérations de banque peut apporter beaucoup à la qualité, la célérité et la sécurité des opérations, et donc allégerait substantiellement leur coût. Les systèmes bancaires basés sur les moyens de paiement électroniques prépayés et la téléphonie mobile, ainsi que l'accréditation d'agents non bancaires pour l'opérationnalisation des transactions courantes, peuvent permettre des économies d'échelle, une proximité et une efficience difficilement réalisables dans les systèmes bancaires de type classique.

La technologie et l'adaptation de la régulation bancaire peuvent donc ouvrir un espace de progrès très significatif au profit de l'inclusion financière des exclus, du monde rural et des femmes. Pour cela, il est évidemment impératif de maîtriser les cadres législatif et réglementaire de supervision bancaire, les capacités institutionnelles dévolues aux banques, aux opérateurs téléphoniques, aux institutions de microfinance et aux agents bancaires. Il est tout aussi impératif de former les bénéficiaires dont les femmes rurales à l'utilisation de cette technologie.

6. Une clientèle avisée

Les IMF devront s'assurer de la disponibilité, l'accessibilité et la qualité du conseil agricole et entrepreneurial. La rentabilité des projets financés est aussi l'enjeu majeur pour pouvoir attirer, fidéliser et pérenniser les prestataires financiers. Actuellement, les projets agro-pastoraux souffrent d'une information - formation insuffisante des exploitants, et encore plus des exploitantes, souvent analphabètes et socialement reléguées à des expériences professionnelles non valorisantes. Les projets d'exploitation ne sont pas toujours optimaux en matière de valorisation des terroirs, d'équipement agricole, de choix et de rotation des produits, d'utilisation de l'espace, de recours aux produits phytosanitaires, de programmation des activités aux moments adéquats, d'accès aux marchés...

Pour que la décision soit avisée, il est impératif que les exploitants (notamment les femmes) puissent accéder au conseil et à la vulgarisation agricole. Actuellement, les représentants des services de l'agriculture et de l'élevage sont souvent disponibles et plutôt compétents, mais leur mobilisation souffre souvent de contraintes telles que la prise en charge du déplacement vers les groupes d'exploitants et l'encadrement efficient des interventions. Seule une action d'envergure de l'Etat permettra que le conseil soit informé (élaboration et mise à jour des connaissances pour les diverses activités, filières, terroirs, marchés...) et accessible (présence de terrain et mobilité des vulgarisateurs). Et seule la prise en charge des coûts de ces prestations sur des fonds non remboursables pendant un moyen – long terme permettra de viabiliser le service avant de pouvoir prétendre le faire supporter par les lois du marché, lorsque les exploitants et exploitantes seront convaincus de l'efficacité du service, organisés pour son efficience et capables d'en assumer les coûts.

7. Une sensibilité Genre intelligente

Les IMFs devront veiller à servir les femmes de manière optimale. Le souci de la présente étude est de lever l'exclusion dont font l'objet les femmes rurales disposant d'une activité économique indépendante. Pendant les années 1970, le choix de recours à la microfinance a souvent été de réserver les services des IMF aux seules femmes. Il s'est avéré par la suite que des institutions ouvertes sans exclusive aux femmes et aux hommes sont plus performantes vu les économies d'échelle que cela leur permet. En effet, et particulièrement dans le monde rural, la première contrainte est l'éparpillement des populations servies, qui nuit à la proximité et rend difficile l'atteinte de l'équilibre financier dans les régions reculées, enclavées et à faible densité de population. Cibler les femmes et les hommes, les pauvres et les moins pauvres, les coopératives et les exploitants individuels, les activités proprement agro-pastorales et celles qui ne le sont pas spécifiquement, et lever toutes les exclusions corrélées permettrait de rendre viable la mise en place d'agences ou de points de vente où on aurait ainsi multiplié la population de clientèle potentielle. A titre d'illustration, dans un village (et alentours) de 1000 foyers, la population active peut être répartie comme suit :

	Hommes	Femmes	Total
Population adulte	1500	1500	5000
Actifs indépendants	1000	1000	2000
A 5 km ou moins du centre	700	700	1400
Activités agro-pastorales -5km	500	500	1000
Autres activités indépendantes -5 km	300	300	600
Salariés, rentiers, retraités... -5km	500	500	1000
Intéressés aux services financiers	300	300	600
Agri. intéressants pour les IMF	200	200	400
Agri. ayant besoin d'un crédit au moment M de l'IMF A	150	150	300

Ce cas permet de comprendre que, si les IMF veulent servir uniquement les femmes exploitantes dans l'agriculture et l'élevage, elles auraient une population servie en croisière (150) trop faible en effectifs pour qu'on puisse lui dédier un point de vente local. Alors que si l'IMF peut servir le tout-venant, qu'il soit femme ou homme, exploitant agricole ou pas, cette population est de 3.000. Il est patent qu'un point de vente qui distribue ses coûts fixes sur les 150 et un autre qui pourrait les répartir sur les 3000 auraient une capacité radicalement différente d'offrir leurs prestations à des coûts supportables.

Ce cas théorique illustre entre autres l'expérience marocaine. L'association Al Amana a, dès son démarrage en 1997, fortement élargi ses cibles d'une manière qui a vite été concluante. Les autres

associations, qu'elles l'aient précédé Al amana dans l'activité ou qu'elles aient démarré après elle, ont toutes abandonné la stratégie de ciblage précis (femmes particulièrement) parce qu'il était explicite que la meilleure manière était plutôt d'élargir la portée tout en bénéficiant des économies d'échelle.

Cependant, le risque de servir le tout-venant est que les groupes les plus puissants accaparent les services, que l'IMF, consciemment ou non, le privilège dans sa culture, le design de ses produits, l'affectation de ses ressources, etc. Il convient donc de coupler l'ouverture à toutes les catégories au renforcement de l'approche Genre, et ce, dans la structuration, les opérations, la communication et la gouvernance des IMF, et en s'engageant également à des seuils minima de féminisation de la clientèle.

Cela s'est fait avec bonheur dans diverses expériences, notamment au **Maroc**. Afin de pallier à la faible présence de certains groupes cibles parmi la clientèle (en particulier les femmes), les IMF ont mené des campagnes de sensibilisation spécifiques, recruté et affecté des agents femmes au service, alloué des primes et gratifications spécifiques à leur personnel selon les progrès dans la féminisation de la clientèle. **L'association Al Amana qui avait commencé avec une clientèle spécifiquement masculine ses premières opérations en 1997, a pu atteindre la parité intégrale dès l'année suivante.**

8. Une offre globale à faire valoir

L'ensemble des parties concernées (Etat, IMF et bailleurs) devra adopter une stratégie concertée d'accélération de l'inclusion financière. Les suggestions ci-dessus ne peuvent faire l'objet d'une étude critique, d'approfondissement et d'opérationnalisation que si les divers acteurs de l'Etat, de la coopération internationale et de la profession financière (banques et microfinance) se mettent ensemble pour en débattre et élaborer les synergies requises. L'initiative d'une telle démarche peut revenir à la tutelle du secteur de la microfinance et / ou à celle des questions du genre et du développement rural. Une fois les choix de base arrêtés, l'élaboration des plans d'action et l'animation des activités devraient être dévolus à une équipe qui dispose du savoir-faire et de l'adhésion des diverses parties prenantes.

L'opportunité actuelle est l'adoption du plan d'action 2015 – 2019 pour la stratégie de la microfinance. Ce plan et le contexte dans lequel il intervient sont en continuité de ce qui s'est fait durant les dix dernières années. Il n'y a donc pas de perspective claire de rupture favorable dans le rythme et la qualité des évolutions au profit de la microfinance en général et des femmes rurales en particulier. **Il est donc pertinent de proposer l'élaboration d'un programme d'expansion de la microfinance rurale,** engagé sur des résultats volontaristes, concerté entre les institutions publiques, le secteur de la microfinance, les banques et les organismes d'aide au développement, et doté des moyens institutionnels et financiers nécessaires à sa pertinence.

Tableau récapitulatif des recommandations (Feuille de route)

	Quoi ?	Qui ?	Comment ?
1	Accélération de la stratégie d'inclusion financière	L'Etat	Encourager des institutions de microfinance (IMF) d'initiative privée, de formes juridiques diverses (mutualistes, associations sans but lucratif et sociétés anonymes)
2	Une microfinance à faire croître rapidement	L'Etat, la coopération internationale et le secteur de la microfinance	Appuyer le développement : des capacités institutionnelles, opérationnelles et financières des IMFs ; des systèmes adaptés à l'envergure du pays ; de l'accompagnement optimal des petites et micro-entreprises à servir.
3	Une expansion à prendre en charge	L'Etat et la coopération internationale	Cibler 500.000 personnes à servir Mobiliser 12 millions US\$ pour l'amorçage et accompagner 500 agents d'IMFs.
4	Un fonds de crédit à faciliter	L'Etat et la coopération internationale	Mettre en place un fonds de financement des crédits de 10 millions de US\$ pour les fonds propres et assimilés (subventions et prêts subordonnés)
5	Garantir la performance	L'Etat, la coopération internationale et le secteur de la microfinance	Permettre la diversification des activités. Exploiter les outils technologiques adaptés.
6	Outils la clientèle	Les IMFs avec le concours de l'Etat et de la coopération internationale	Assurer la disponibilité, l'accessibilité et la qualité du conseil agricole et entrepreneurial
7	Assurer la sensibilité Genre	Les IMFs	Veiller à ce que le service universel (femmes et hommes) requis pour les économies d'échelle se fasse selon des objectifs et indicateurs qui assurent la montée vers la parité.
8	Exploiter les complémentarités	Secteur financier	Accompagner les activités économiques en synergie entre les opérateurs de proximité (IMFs) et les dépositaires de fonds universels et détenteurs de grandes capacités institutionnelles et techniques (les banques).

Bibliographie et webographie

Principales références

- Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté Volume 2 : Plan d'actions 2011-2015, Ministère des affaires économiques et du développement http://www.unpei.org/sites/default/files/e_library_documents/CSLPIII_volume2_final15_21032011.pdf
- Déclaration d'Addis-Abeba pour l'accélération de la mise en œuvre du Programme d'action de Beijing : Pour des changements porteurs de transformation en faveur des femmes et des filles en Afrique 19 novembre 2014. 20 pages. http://www.uneca.org/sites/default/files/PublicationFiles/beijing_20_addis_declaration_fr_.pdf
- Evaluation des enjeux stratégiques du genre. Banque Mondiale. https://www.google.com/url?sa=t&rct=j&q=&esrc=s&source=web&cd=6&ved=0ahUKEwjF-saWj6oHKAhVKfHIKHbM4CPUQFgg5MAU&url=http%3A%2F%2Fsiteresources.worldbank.org%2FINTMAURITANIAINFRENCH%2FResources%2FEvaluation_des_enjeux_strategiques_du_genre.doc&usg=AFQjCNEcKuugsh19Uz3_z2pHZh55CGORw&sig2=F2HWUG-KNP01k6slitQcLug
- Indicateurs de genre en Mauritanie, Groupe de Suivi du Genre, Secrétariat d'Etat à la Condition Féminine. 2003, 133 pages.
- L'évolution des mécanismes nationaux chargés de favoriser l'égalité entre les hommes et les femmes en Afrique. UNCA, non daté. 68 pages. http://www.uneca.org/sites/default/files/PublicationFiles/report-cwd_fre.pdf
- L'indicateur de développement et des inégalités entre les sexes en Afrique. UNECA 2011. 75 pages. http://www.uneca.org/sites/default/files/PublicationFiles/agdi_booklet-2011-fr.pdf
- Plan d'action national pour la femme rurale, élaboré par le ministère des affaires sociales, de l'enfance et de la famille, octobre 2008 <https://www.ilo.org/dyn/natlex/docs/MONOGRAPH/96687/114335/F1693895911/MRT-96687.pdf>
- Rapport alternatif des ONG sur la mise en œuvre de la CEDEF en Mauritanie 2007.
- Rapport sur la situation du Genre en relation avec les OMD dans les Brakna et les Assaba
- Rapport sur les femmes en Afrique. Mesurer l'inégalité entre les sexes en Afrique: expériences et leçons tirées de l'Indicateur de développement et des inégalités entre les sexes en Afrique. UNECA 2009. 292 pages. http://www.uneca.org/sites/default/files/PublicationFiles/rapport_femmes_09_fre_fin.pdf
- Résumé du PANE Bilan/Diagnostic et Stratégie de Développement Durable. Secrétariat d'Etat chargé de l'Environnement. 2006. 25 pages. http://www.unpei.org/sites/default/files/e_library_documents/Mauritania_Plan_d'Action_PANE_summary.pdf
- SNMF - Stratégie Nationale de la Microfinance et Plan d'Action 2015-2019

- SNMPE - Stratégie Nationale de Promotion de la Micro et Petite Entreprise et Plan d'Action 2015-2019
- Stratégie Nationale de Promotion Féminine 2005-2008, Secrétariat d'Etat à la Condition Féminine. 2004, 44 pages. <http://www.masef.gov.mr/IMG/pdf/strategienationalepromotionfemininefr-2.pdf>.
- UNECA. Améliorer l'accès des femmes rurales au financement pour renforcer l'autonomisation des femmes rurales en Afrique du Nord
- UNECA. L'évolution des mécanismes nationaux chargés de favoriser l'égalité entre les hommes et les femmes en Afrique.
- UNECA. L'indicateur de développement et des inégalités entre les sexes en Afrique 2011.
- UNECA. Rapport sur les femmes en Afrique 2009.
- World Bank. Women's Access to Land in Mauritania. A case study.

1. Entretiens et contacts : Institutions et personnes ressources

Notre étude a reposé notamment sur une mission d'étude réalisée en Mauritanie du 24 au 30 janvier 2016. Cette mission s'est déroulée dans la capitale Nouakchott et dans les régions des Brakna et des Trarza.

Nous avons pu rencontrer et bénéficier des informations et analyses avisées d'intervenants de l'essentiel des parties concernées, dont la liste est rapportée ci-après et auxquels nous adressons nos plus vifs remerciements. Cette mission n'aurait pu être aussi fructueuse si elle n'avait été préparée et accompagnée par Madame Salma Irina Nikonenko, présidente du comité d'éthique de l'Association des Professionnels et Opérateurs de la Microfinance et présidente du conseil d'administration de la Mutuelle Féminine de Solidarité, d'Entraide, d'Épargne et de Crédit MFSEEC ; qu'elle trouve ici l'expression de ma très grande reconnaissance.

1 / Secteur public :

- Ministère des affaires sociales :
 - Le directeur des études, de la coopération et du suivi chargé de la protection sociale, M. Saleck O. Jeireb
 - La directrice des questions de la femme et du genre Mah Metyomess
 - Le chef du service Suivi et évaluation à la direction des questions de la femme et du genre, M. Aboubekrine Yahdhih Fall
- Ministère de l'agriculture
 - La secrétaire générale, Mme Maiziza Mut Mahfoudh o. Karbally
 - Le directeur DPSSEC, M. Moulaye M'hamed o. Moulay Ahmed
 - Le conseiller technique, Délégué Nouakchott, M. Mohamed Abdellahi o. Mouloud
- Office national de la statistique
 - Le directeur de la Programmation et du suivi, M. Sow Aly Ousmane
- Tadamon, Agence nationale de lutte contre les séquelles de l'esclavage, d'insertion et de lutte contre la pauvreté (ANLSILP).
 - Le directeur du programme Tekavoul des transferts sociaux, M. Mohamedou o. Ahmedou
- ProLPRAF, programme de lutte contre la pauvreté par l'appui aux filières (appuyé par le FIDA).
 - Le coordinateur, M. Mohamed El Abdellahi,
 - Le Responsable de la Composante Facilitation, M. Bamanthia Tandia

2 / Organismes de coopération

- a. Banque Mondiale
 - L'économiste spécialiste secteur public, M. El Hadramy Oubeid
- b. La Lutheran World Foundation
 - Le représentant résident, M. Kasango Mutshaila
 - Le coordinateur du programme, M. Moussa Gandega

3 / Les institutions de microfinance

- L'Association des Professionnels et Opérateurs de la Microfinance,
 - le président, M. Souleymane Mamoudou Thioub
 - la présidente du comité d'éthique, Mme Nikonenko Irina,
 - Membre du Conseil d'administration, Mme Sokhna Ly
- La banque IBDA, le directeur général, M. Souleymane Mamoudou Thioub
- La mutuelle féminine de solidarité, d'entraide, d'épargne et de crédit, la présidente du conseil d'administration, Mme Nikonenko Irina,
- La Mutuelle des Associations Féminines d'Epargne et de Crédit – MAFEC, la présidente du conseil d'administration, Mme Sokhna Ly

4 / Entretiens de groupes avec 90 femmes concernées par les services financiers

- Les femmes vendeuses de poissons au port de pêche de Nouakchott (3) et au marché marocain (6)
- Les femmes de la coopérative agricole du village Chegara dans les Trarza (17)
- Les femmes de 5 coopératives du village Rghay Wadt dans les Trarza (32)
- Les femmes de 4 coopératives agricoles du village Satara - Jidre L-Mohguen dans les Trarza (10).
- Les femmes de 20 coopératives agricoles du village Dar El Barka dans les Brakna (22).

2. Indicateurs Pays³¹

Géographie	
Capitale	Nouakchott 1 800 000 habitants (2007)
Superficie	1 030 700 Km ²
Point culminant	915 mètres (Kediet Ijill)
Point bas	- 5 mètres
Côtes	754 kilomètres

³¹ <http://www.statistiques-mondiales.com/mauritanie.htm>.

Economie

 PIB en millions de dollars US courants (2011)	4 000
 PIB par habitant en dollars US valeur PPA (2013)	2 200 \$
 Prélèvements obligatoires (% du PIB) (2011)	33,2 %
 Taux d'inflation (2014)	4,4 %
 Taux de croissance (2014)	6,8 %
 Taux de croissance de la production industrielle (2013)	8,0 %
 Part dans les importations mondiales (2006)	0,01 %
 Principal pays importateur, Chine : 21,6 % (2014)	
 Part dans les exportations mondiales (2006)	0,01 %
 Principal pays d'exportation, Chine : 46,6 % (2011)	
 Exportation de biens et de services en % du PIB (2012)	62 %
 Dépenses militaires en % du PIB (2013)	3,6 %

Energie

 % électricité produite à partir de combustibles fossiles (2010)	63,1 %
---	--------

Communications

 Nombre de téléphones mobiles pour 1000 habitants (2012)	1 110
 Utilisateurs d'Internet pour 1000 habitants (2012)	54
 Abonnés à l'Internet fixe haut débit pour 1000 habitants (2011)	1
 Nombre de postes de télévision pour 1000 habitants (2001)	99
 Domaine Internet	.mr
 Indicatif téléphonique	+222

Transports

 Réseau ferroviaire (2014)	728 Km
 Réseau ferroviaire pour 1000 Km2 (2008)	0,7 Km

Agriculture

 Population active agricole (2004)	51,88 %
 Part du PIB agricole dans le PIB total (2014)	17,1 %
 Production de céréales en milliers de tonnes (2009)	212
 Rendement des céréales (Kg par hectare) (2013)	1 130
 Production de viande en milliers de tonnes (2007)	90
 Terres arables (% superficie émergée) (2009)	0,4 %
 Nombre de tracteurs pour 1000 hectares cultivés (2003)	0,8
 Production de lait en milliers de tonnes (2007)	355
 Forêts (pourcentage du territoire) (2013)	0,2 %

Santé

 Dépenses de santé par habitant (2012)	52 \$
 Nombre de médecins pour 1000 habitants (2010)	0,1
 Proportion 15/49 ans infectés par le virus du SIDA (2007)	0,8 %
 Prévalence de l'obésité (2013)	15,5 %

Alimentation

 Pourcentage de population sous-alimentée (2011)	9 %
 Nourriture disponible par personne en kcal/personne/jour (2011)	2 791

Education

 Taux d'alphabétisation 15 ans et + (2010)	58,0 %
 Dépenses d'éducation en % du PIB (2011)	3,9 %

Logement

 Population ayant accès à l'électricité (2000)	50 %
---	------

Indices

 Taux de chômage (2013)	31,0 %
 Indice de démocratie (2014)	4,17
 Indice de Développement Humain IDH (2013)	0,487
 Coefficient de Gini	0,390
 Indice de liberté civile (2011)	5,5
 Indice de liberté de la presse (2015)	25,27
 Travail des enfants de 5 à 14 ans (2004)	10 %
 Indice de corruption (2013)	30
 Taux de suicides pour 100 000 habitants (2012)	2,9
 Pourcentage de femmes au parlement (2014)	25,0 %

Population

	Population (2015)	3 596 702
	Densité de population (2015)	3,48 h./Km2
	Population (1950)	825 000
	Population urbaine (2013)	59,0 %
	Age médian (2015)	 20,1 ans
	Population de moins de 15 ans (2014)	39,5 %
	Population de plus de 64 ans (2015)	3,65 %
	Espérance de vie à la naissance (2015)	62,65 ans
	Taux de fécondité (2015)	 4,00
	Taux de natalité (2015)	31,34 ‰
	Taux de natalité (1970)	45,0 ‰
	Taux de mortalité (2015)	8,20 ‰
	Taux d'accroissement naturel (2015)	 2,31 %
	Mortalité infantile (2014)	 56,06 ‰
	Mortalité maternelle pour 100 000 naissances (2010)	510
	Taux de Mortalité des Moins de 5 ans (2012)	84 ‰
	Taux de migration (2015)	 - 0,83 ‰

Imprimé à Addis-Abeba (Éthiopie) par le Groupe de la publication et de l'impression de la CEA, certifié ISO 14001:2004. Imprimé sur du papier sans chlore.

ISBN: 978-99944-68-67-6



9 789994 468676